LE PEUPLE BRETON

N° 342 / 14 F

ISSN 0245-9507

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ



La grande rafle

La Rouërie, un stratège

Boued spered evit an holl

JUIN / EVEN 1992

POBL VREIZH

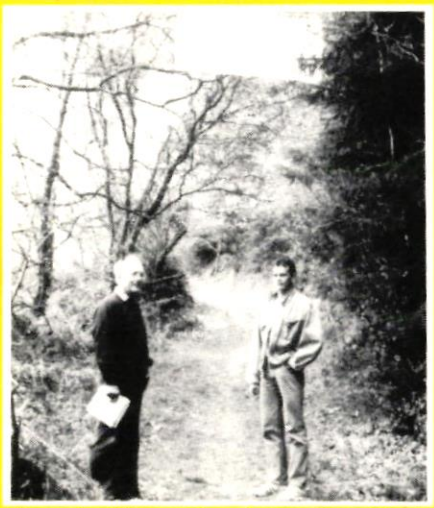
Guerlédan : le choc des photos

Le souci de vous informer au plus vite de ce que la DDE des Côtes-d'Armor et le maire de Caurel trament au bord du lac de Guerlédan nous a empêchés d'accompagner l'article paru dans le dernier numéro de photos du site. Réparation est faite ce mois-ci.

Nous nous devions également de préciser l'information que nous vous avions donnée sur l'élément le plus troublant du dossier : l'implication d'un haut responsable de la SAUR. M. Bernard Devalan occupe la fonction de directeur général dans cette société, filiale du groupe Bouygues, qui est un des poids lourds de la distribution d'eau en France. Son père fut maire de Caurel pendant quarante ans et lui-même fréquenta l'école communale en même temps que le maire actuel de la commune, M. Francis Bourdois.



Vue de la colline qui surplombe le bourg de Caurel et qui serait éventrée par le tracé de la D.D.E. la 4 voies frôlerait le cimetière en contrebas.



Deux chevilles ouvrières du comité de défense du site de Caurel, Gilles Mazot, pépiniériste, et Philippe, agriculteur.

Grâce aux sources qui se trouvent dans la colline très escarpée surplombant la commune, la population de Caurel fut parmi les premières en Bretagne à bénéficier de l'eau courante dès les années trente. Aujourd'hui encore ces sources alimentent en eau toute la population, soit 360 habitants en hiver... et 3.000 en été ! Or ces sources sont directement menacées par le tracé de la DDE qui nécessiterait des tirs de mines dans la colline.

Des techniciens de la DDE, sous le couvert de l'anonymat, en conviennent. La SAUR, qui possède une station de pompage à Lanrivain, au lieu-dit Kernehuel, serait alors en mesure de récupérer le marché. Mais à quel prix pour les usagers ? De surcroît M. Devalan possède sur la commune plusieurs terrains d'une faible valeur marchande, des landes, dont ils souhaiterait se défaire et qui se trouvent précisément sur le tracé que la DDE veut imposer à la population. Peut-on croire à de pures coincidences ?



Le tracé de la D.D.E passe à 2 m de cette fontaine, lieu de pèlerinage.

D'autres questions brûlantes restent sans réponse. Pourquoi M. Capitaine, maire de Caurel jusqu'en 1989, et toute son équipe ont-ils quitté la municipalité aux dernières élections ? Pourquoi sont-ils allés chercher M. Bourdois, originaire de Caurel mais résidant et travaillant à Pontivy ? Pourquoi la DDE a-t-elle manipulé les élus du département et les journalistes en leur distribuant un faux document où le tracé alternatif des associations locales était volontairement déformé ?



Le bourg de Caurel au pied de la colline menacée. Au second plan, un coude du lac de Guerlédan.



Vue de la colline qui surplombe le bourg de Caurel et qui risque d'être éventrée sur une largeur d'au moins 25 m (4 voies) et un déblai de 11 m maximum.

Pourquoi une administration publique se rend-elle complice d'intérêts privés ? Pourquoi la presse de Bretagne n'a-t-elle pas mené l'enquête sur le terrain, prenant pour argent comptant le discours de la DDE et du maire de Caurel ? Comment M. Bourdois, dont la politique était contestée par toutes les associations environnementales de Bretagne, s'est-il trouvé candidat sur la liste Génération Écologie du Morbihan aux dernières régionales ? Des zones d'ombre demeurent, mais nous en savons assez pour considérer que le projet de déviation routière à Caurel dissimule un scandale écologique et politico-financier.



La colline qui surplombe le bourg de Caurel est faite de schiste quartzique très dur. Des carrières d'ardoise ont assuré la subsistance de générations de villageois.

C. GUYONVARC'H

Souscription

Solidarité oblige

En ces temps d'offensive du centralisme, le PB/PV a plus que jamais besoin d'assurer son indépendance financière. Or le prix de vente ne couvre pas le prix de revient car nous souhaitons que les Bretons peu fortunés puissent nous lire. C'est pourquoi nous avons besoin de vos dons. Grand besoin. Ces donc peuvent aussi être anonymes (il suffit de nous le signaler lors de l'envoi).

En attendant, les abonnés dont la bande d'envoi indique "342" peuvent se réabonner. Leur abonnement est échu. Ceux dont le numéro est inférieur (ex : 340) sont invités à se mettre à jour au plus vite. Trugarez deoc'h !

MAI 92

S. Henry, Chartrettes (10) ; Mme Cochevelou, Vincennes (110) ; T. Louis, Plomodiern (20) ; J.M. Ferec, Colombes (60) ; J. Gicquel, Lannion (20) ; Y. Le Maître, Vannes (60) ; C. Kerrain, Tonkedeg (60) ; B. Duchene, Moisdon (20) ; Y. Libouban, Grâces (60) ; D. Thénadey (60) ; B. Le Foll, Vannes (50) ; Ghislaine J. de K. (10) ; A. Louazon, Paris (60) ; A. Joncquemat, St-Malo ; G. Lambert, Maël-Carhaix (60) ; L. Henry, Rennes (45) ; P. Kombot St-Divy (60) ; J. Garçon, Derval (60) ; M. Lautredou (60) ;Y. Le Bahy, St-Nolff (60) ; J. Garoche, St-Brieuc (60) ; I. Poho (420) ; M. Madec, Blois (10) ; E. Douet, Loire Atlantique (60) ; G. Le Bouffant, Louannec (10) ; S. Urrutia (20) ; H. Bouché, Vannes (20) ; A. Join, Laval (30) ; M. Kerrec, Lorient (20) ; Y.J. (Trégor) (55). Total 1.820 F. Total 12.291.

Plus nous "pèserons" lourd en adhérents, en sympathisants, en ressources financières, plus nous pourrons nous faire entendre dans les média et lutter pour les Bretons, pour l'"Humanité.

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

NOM

Prénom

Adresse

Signature :

A adresser à UDB - BP 215 - 44007 NANTES CEDEX, avec un chèque de 150 F.

EN GUISE DE SOMMAIRE

L'ACTUALITÉ : C'est la rafle de dizaines de Bretons pour délit d'hospitalité. On lira des détails dans plusieurs articles (p. 4, p. 5, p. 28). **C'est aussi le dénouement du procès Amoco** (p. 6), **qui a montré l'efficacité d'une action autonome des Bretons.**
ÉCONOMIE : Une étude exclusive sur l'industrie de l'aliment du bétail (p. 8-9) **et sur le groupe Nicot** (p. 16).
POBL-VREIZH : Un feuilleton, une réflexion politique, des comptes-rendus de lecture, un hommage... et des offres d'emplois (p. 12-15).
SPORT : La finale de l'Eurofoot cadets, avec la victoire de l'équipe bretonne (p. 7).
HISTOIRE : La Rouerie, un personnage important, plus connu des Américains que des Bretons. Yann Bouessel du Bourg raconte (p. 22-24).
PEUPLES DU MONDE : Mitterrand et les Turcs, Kouchner et les Sahraouis, la rencontre de Bratisalva... (p. 18-20). Sans oublier la culture (p. 21), le courrier (p. 26)... **et Nono. Bonne lecture !**

Je m'abonne au "PEUPLE BRETON"

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

- Souscrit un abonnement ❑ un réabonnement ❑
  - tarif minimum : 140 F
  - tarif normal : 160 F
  - tarif de soutien : à partir de 170 F (1)
  - étranger : 170 F et plus (1)
  - étranger par avion : 180 F et plus (1)

à partir de N° ..... inclus

- **Ci-joint le règlement par :**
  - **chèque postal (1)**
  - **chèque bancaire (1)**
  - **mandat-lettre (1)**

à l'ordre du "Peuple Breton-Pobl Vreizh"

"POBL VREIZH"

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Réforme de la constitution : Non à une citoyenneté au rabais !

Au sujet du projet de réforme de la Constitution actuellement discuté par le Parlement, l'Union démocratique bretonne (UDB) dénonce l'intention du gouvernement de créer, avec le soutien de la droite, une citoyenneté au rabais pour les citoyens communautaires établis en France.

L'UDB condamne la discrimination ainsi instaurée entre les citoyens français de souche et les citoyens communautaires établis en France. Celui qui peut voter doit pouvoir être élu à tous les niveaux de représentation. L'UDB rappelle que des citoyens de nationalité prussienne et hollandaise ont siégé à la première Constituante au lendemain de la Révolution. C'était avant Valmy et le syndrome de la France assiégée.

Incapable de reconnaître qu'il existe une différence entre la citoyenneté (appartenance à une communauté civique) et la nationalité (appartenance à une communauté culturelle), l'Etat français jacobin est conduit à instituer une sous-citoyenneté lourde de menaces pour l'avenir. Par là-même le traité de Maastricht révèle que la Constitution française est incompatible avec la philosophie de la construction européenne (unir sans uniformiser) comme avec la reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle dont témoigne le peuple breton.

L'Union politique de l'Europe obligera la France à changer de constitution pour s'ouvrir sur la réalité du monde ou à se replier définitivement sur elle-même pour se dessécher comme un arbre mort.

Christian GUYONVARC'H
responsable des affaires européennes

Abonnez-vous, faîtes connaître le" Peuple Breton"

Face au nouveau consensus jacobin

Deux événements, apparemment sans lien, démontrent une évolution inquiétante de l'´État français sur le plan des Droits de l'Homme.

Révision constitutionnelle

Le premier concerne la révision constitutionnelle en fonction des accords de Mastricht. C'eût été l'occasion de faire une mise à jour, d'étendre ou d'introduire des protections qui n'y figurent pas (ou pas suffisamment), notamment en ce qui concerne les droits des minorités et l'enseignement des langues dites régionales. Rien de cela n'a été fait, bien au contraire. Le PS a fait une concession au RPR : "le français est la langue de la république", voici l'un des amendements ajoutés. Grâce à cela, les Jacobins les plus frénétiques ont un moyen juridique de s'attaquer aux enseignements des langues régionales péniblement mis en place depuis 1951 (loi Deixonne). Ils peuvent aussi s'en prendre, devant le Conseil constitutionnel, aux conventions avec les Diwan, les Ikastolas et l'enseignement bilingue associatif. Ils peuvent enfin tenter de bloquer l'application des conventions nationales concernant les langues minorisées. Le compromis PS-RPR s'est donc fait sur le dos des cultures "régionales", déjà si mal servies. Et nous n'avons pas encore lu la moindre protestation de députés, alors que le Sénat s'apprête à voter les mêmes textes.

Rafle

Au même moment, plus de soixante Bretons étaient interpellés, gardés à vue souvent jusqu'à quatre jours, et parfois inculpés sous le lourd chef d'accusation "d'association de malfaiteurs", outre le délit plus modéré d'aide à personne en situation irrégulière. Les personnes incarcérées sont proches de la mouvance bretonne, ou, fait nouveau, de la mouvance écologiste. Deux Basques ont été arrêtés. 60 à 2 : les Bretons doivent être plus faciles à incarcérer !

Depuis longtemps, les Basques éloignés de leur pays ont été accueillis en Bretagne, parfois même assignés en résidence ici par l'État français. Celui-ci ne renouvelle plus les permis de séjour, extrade systématiquement, d'où la situation difficile de Basques qui ne sont pas bienvenus dans l'État espagnol (voir les deux pages du rapport récent d'Amnesty concernant la torture dans les prisons). Chacun sait que l'UDB n'approuve pas la voie choisie par l'ETA. Mais la défense des Droits de l'Homme implique la mise en cause de la police espagnole et des pratiques du G.A.L. en Euskadi-Nord. D'autre part, les conditions mêmes de cette rafle anti-bretonne paraissent intolérables : adolescents raflés avec leurs parents, garde à vue les menottes aux mains et au banc, nuits sur le ciment sans couverture, pour des gens "présumés innocents" et dont aucun n'était considéré comme dangereux. Notons que les femmes représentent les 4/5 des inculpés, à l'heure où nous écrivons.

Cette rafle, faite lors du voyage de F. Mitterrand à l'exposition de Séville, apparaît comme un nouveau gage donné au gouvernement espagnol, à quelques mois des Jeux Olympiques de Barcelone. On s'inquiétera aussi de la lenteur et de la timidité des réactions, hors les verts, les mouvements et partis bretons et quelques autres élus isolés. On s'étonnera aussi des différences de traitements entre interpellés : identité fournie au public dans le cas du délit d'hospitalité, silence sur l'identité dans des affaires de droit commun.

France - Turquie

On lira, en "Peuples du monde", la position plus que trouble du gouvernement français sur le problème kurde : de belles paroles et une visite et des encouragements à la Turquie, dont l'armée s'attaque à la population kurde. On connaît aussi les liens longtemps privilégiés entre la France et la Serbie, pourtant, au vu et au su du monde entier, agresseur principal de la Bosnie, de la Croatie, du Kossovo. "La France des Droits de l'Homme", qui y croit encore, dans le monde. Même Bernard Kouchner, dont on connaît les efforts humanitaires méritoires, vient de prendre position pour le Maroc et contre les Sahraouis.

Ces raidissements nationalistes, à l'intérieur et à l'extérieur, ont été peu contestés par les grandes formations hexagonales. Il y a là un consensus jacobin, qui remplace les coalitions d'union de la Gauche de jadis. L'alternative à cette orientation semble se trouver dans les formations non institutionnelles. Écologistes, autonomistes, ex-rénovateurs, ex-juquinistes ont sur ces questions des points de vue convergents.

Sur le terrain, des comités regroupant ces courants luttent contre les expulsions de Kurdes, pour la libération des Bretons raflés pour délit d'hospitalité. Il faut élargir les terrains d'action pour bloquer ce renouveau agressif du centralisme étatique. Dès maintenant, il faut agir pour que la réforme Lang (ex-Jospin) des lycées n'enterre pas les langues minoritaires. C'est urgent.

U.D.B.

La reprise de l'action exige des moyens financiers. Nous avons de lourdes factures électorales (près de 500.000 F) qu'il nous faut solder pour que les cotisations et les dons servent prioritairement à l'action quotidienne de défense du breton. Chaque chèque (à l'ordre de Joël Guégan, mandataire UDB) sera bienvenu. Merci. UDB, BP 203, 56102 Lorient Cedex.

L'homme et les arbres

à Bénodet :
LA PLAGE DES ÉTÊTÉS...



(Dessin de Nono paru en 1978 dans Oxygène), toujours d'actualité.

le peuple breton

Mensuel – Édité par les Presses Populaires de Bretagne (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
Secrétaire : M. François ;
Trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION

Administration, abonnements : BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.

Dépôt légal : 2e trimestre 1992.

POBL REIZH

Chiche !

Bécassine pas morte

Les jeunes footballeurs bretons ont gagné l'Eurofoot cadets de Saint-Brieuc. Réjouissons-nous. Mais la mise en scène de la finale, devant 4.500 spectateurs, ne peut susciter que tristesse ou colère chez tout Breton attaché un tant soit peu à son identité. Sur le stade flottaient les drapeaux de toutes les nations participantes (y compris le drapeau écossais !)... sauf le "gwenn ha du" ! En revanche on avait hissé entre les drapeaux danois et norvégien les torchons publicitaires du Conseil régional et du Conseil général ! Mais les spectateurs n'étaient pas au bout de leurs peines. L'hymne norvégien fut suivi... de la Marseillaise !

Certains ont honte d'être Bretons semble-t-il, même lorsque la Bretagne gagne. Bécassine pas morte. Les Bretons n'en ont pas fini avec le complexe du colonisé.

C'est pas du cinéma

Dans un nouveau film du réalisateur Henri Graziani intitulé "Nous Deux", le comédien Philippe Noiret campe avec son épouse, Françoise Chaumette, un couple de Corses expatriés, de retour au pays à l'âge de la retraite (un scénario qui parlera à beaucoup de Bretons). Interviewé sur France-Info, Philippe Noiret tint ces propos qui débordent du strict cadre cinématographique.

"Quitte à déplaire à certaines tendances politiques, je dois dire que la nation corse, ce n'est pas un vain mot. Il y a là-bas un peuple qui n'est français ni italien, mais simplement corse, avec son identité propre".

Jack Lang rangera cette fois sa bise et sa légion d'honneur. Tant pis pour la frime et tant mieux pour le cinéma.

Délit d'hospitalité

Quel symbole ! Le jour même où le Président de la République posait la première pierre du bâtiment qui doit abriter la Cour européenne des Droits de l'homme à Strasbourg, une rafle policière sans précédent se déroulait en Bretagne...

L'UDB n'a jamais approuvé l'usage de la violence. Surtout pas quand elle frappe de façon aveugle et qu'elle tue. Elle ne soutient donc pas l'Eta : la voie choisie par ce mouvement basque ne lui semble pas appropriée au combat des minorités d'Europe.

Mais elle dénonce aussi l'interpellation de militants bretons dont le seul tort est d'avoir, dans un souci humanitaire, hébergé des réfugiés basques.

La "justice" française vient d'inventer le "délit d'hospitalité". Comment pourrait-on le comprendre, en Bretagne, terre d'accueil par tradition ? La police, quant à elle, a saisi l'occasion pour "innover" en plaçant en garde à vue les enfants d'un couple interpellé.

L'UDB refuse ces méthodes indignes d'une véritable démocratie.

Rafles

Les organisations politiques bretonnes (Emgann, Frankiz Breizh, POBL, UDB) unies lors des élections régionales dans le cadre des listes "Peuple breton, peuple d'Europe", dénoncent les conditions dans lesquelles ont eu lieu les récentes interpellations en Bretagne de personnes ayant hébergé des réfugiés basques : interrogatoires de mineurs, enfants laissés seuls après l'arrestation devant eux de leurs parents, dureté des conditions de garde à vue.

Elles jugent inacceptable de présenter comme des criminels des militants qui ont donné asile à des Basques pour des raisons humanitaires.

Elles considèrent ces interpellations massives comme une mesure d'intimidation pour empêcher tout accueil de réfugié basque, alors que plusieurs centaines de Basques "sans papiers" se trouvent sans travail, sans ressources et sans logement. Elles demandent la libération immédiate des personnes détenues et l'arrêt des poursuites judiciaires contre tous les inculpés.

PROCES AMOCO : Les mauvais comptes font les bons ennemis



(Photo Le Trégor)

J.B. Henry, C. Josselin, A. Arzel et le maire de Plougrescant.

Victoire et chausse-trappes.

Après 14 ans d'action et de cotisation, et beaucoup d'efforts pour toutes les communes du littoral Nord-Ouest de la Bretagne, l'argent d'Amoco est là, à Ploudalmézeau. En attendant la répartition, il est placé. L'assemblée générale du 11 mai dernier pouvait tirer un premier bilan d'une aventure que personne n'aurait imaginé aussi longue et difficile. L'avocat du syndicat, Me Huglo, devait déclarer aux représentants des communes bretonnes : *"Vous avez créé le Droit, vous avez fait jurisprudence, il n'y aura plus de procès comme cela. Il entre dans l'Histoire !"*

C'est, selon lui, le procès du courage, de la volonté, de l'instinct. Amoco avait juré de bloquer le procès. C'est la victoire du droit de l'environnement sur le droit maritime. Il faudra revenir sur les entraves multiples qu'a dressées le pouvoir central contre les communes qui vouaient se défendre. En évoquant l'ordre donné, à l'époque, aux préfets des Côtes-du-Nord et du Finistère, de faire obstacle à la constitution légale des associations, en évoquant le procès fait par le pouvoir à l'avocat parce qu'il défendait les communes bretonnes. Certes, le climat s'est amélioré en 1988-89, mais l'État a poussé les communes à diminuer ou à modérer leurs demandes d'indemnistation. Les juges ont pu alors inscrire dans le jugement qu'ils auraient accordé plus si on leur avait demandé plus.

Le règlement financier laisse aussi un arrière goût amer, l'État obtient au total 1.144 millions de francs, les communes 237,9 millions de francs. Elles ont réglé 95 millions de frais de procédure et l'État 35 millions. La question du "juste retour", selon l'expression d'Alphonse Arzel, président du comité, se pose donc. En cas de transaction amiable avec Amoco, l'État proposait une répartition 50/50, c'est-à-dire la moitié pour lui, la moitié pour les communes.

Un bénéfice sur la catastrophe ?

En tenant compte des 35 millions acquittés par l'État sur les frais de procès (voir plus haut), le bureau du comité a fait une demande qui a surpris des observateurs par sa modestie : 120 millions de francs sur les 1.044 versés par Amoco. J.B. Henry, secrétaire du comité, devait déclarer : *"L'État fait une bonne affaire. La catastrophe qui nous avait touché ne lui a rien coûté. Et il avait des responsabilités de protection du littoral qu'il n'a pas su ou pas pu appliquer. Il serait paradoxal que l'État retire un bénéfice de la catastrophe qu'il était chargé de prévenir".*

De fait, l'État avait demandé 440 MF en 1978 et il en retrouve 1.144, en partie grâce à la fiscalité sur un fonds déposé à Brest par Amoco en 1978. Or 440 MF de 1978 en représentent 1.056 en 1992.

Plutôt minimaliste car soucieux de régler vite communes et particuliers, le syndicat mixte s'est contenté de demander à l'État 120 MF ; aux dernières nouvelles, l'État n'en accorde que 100. En apparence, le bureau du comité craignait tellement que l'État ne respecte pas ses engagements qu'il se déclare "satisfait", et ne conteste pas la minceur de ce "juste retour" très chiche. En demandant un complément à l'État portant à 33 % du total l'indemnisation des communes, les Bretons étaient minimalistes.

On aurait pu s'attendre à ce que le pouvoir socialiste, compte tenu des obstacles dressés par les différents gouvernements de 1978 à 88, fasse un geste. En donnant 140 ou 150 millions, il se donnait le beau rôle à bon compte. Mais non, il a encore diminué de 20 % son apport par rapport à la demande minimale des communes bretonnes. Après deux procès géants en 14 ans, celles-ci en ont vu d'autres. Mais la lassitude est là, l'envie de répartir enfin les fruits de la victoire aussi : sauf imprévu, les communes ne contesteront pas une solidarité nationale si chichement mesurée. *"S'il ne réussit pas* (Charles Josselin, secrétaire d'État à la mer et vice-président du comité), *eh bien, mes chers collègues, nous irons à l'assaut"*, déclarait encore Alphonse Arzel le 11 mai. Un maire d'une commune trégorroise demanda alors : *"Dans le cas où l'État refuse le "juste retour", est-ce que le syndicat est prêt à faire un procès à l'État ?"*

Leçons : Le succès de l'autonomie

Par crainte de la défection du département des Côtes-du-Nord et des communes à majorité socialiste, il est probable qu'on n'en ira pas jusque-là. Mais nul doute que de nombreux élus du syndicat mixte se souviendront que les communes avaient même dû déposer une plainte en justice contre l'État français, plainte retirée en 1983 pour ne pas contrarier le même État. Et que le ministre Charasse avait suggéré aux communes de ne pas aller en appel. Heureusement, Amoco a fait appel et les communes bretonnes ont pu obtenir un jugement meilleur. Solidarité nationale réduite, coups bas, obstacles de tous ordres : le procès a aussi révélé les problèmes de ceux qui tentent de jouer la carte de l'autonomie. Malgré les difficultés, cette carte de l'autonomie et de l'union a payé. Sans cette union par delà les limites départementales, par delà les étiquettes partisanes, et cette action inflexible et résolument autonome par rapport au pouvoir central, les Bretons n'auraient ni tenu, ni gagné. Et le monde entier, et singulièrement les citoyens français, peuvent maintenant bénéficier de l'action autonome des Bretons. Qui a dit que l'autonomie n'était pas efficace ? Qu'elle ne servait que l'intérêt de quelques-uns ? L'affaire de l'Amoco a prouvé le contraire, dans les deux domaines.

J.J.M.



Photo "Le Trégor"

Victoire de la Bretagne à l'Eurofoot Cadets : Et après ?

Le 25 avril, l'équipe de Bretagne remportait la finale de l'Eurofoot cadets de Saint-Brieuc, neuvième du nom, au terme d'un brillant tournoi où elle ne connut jamais la défaite. Après s'être défait du Danemark, de la Tchécoslovaquie et de l'Ecosse en demi-finale (4-0 s'il vous plaît !), la sélection bretonne, à forte ossature rennaise (et sans les Nantais...), l'emporta sur la Norvège par 1 à 0.

A l'image de l'ensemble du tournoi, les Bretons firent preuve au cours de la finale de qualités techniques rares à cet âge et d'un réel sens collectif. La partie ne fut pas facile face à une équipe norvégienne qui fit valoir ses qualités physiques, solide en défense et adepte de la contre-attaque. D'ailleurs la décision ne se fit qu'à la dernière minute consécutivement à une faute d'un défenseur norvégien sur Ludovic Ponnet. La sanction ne fut pas du goût de tous les spectateurs, ce qui témoigne de l'esprit sportif du nombreux public qui s'était déplacé (4.500 spectateurs).

Il convient de féliciter tout le groupe et son entraîneur Jacques Riou, un ancien du Stade quimpérois, qui en quelques semaines a su créer une vraie équipe.

On regrettera simplement les à-côtés de la finale. Pas de "gwen ha du" sur le stade, mais en revanche les banderoles du Conseil Régional et du Conseil Général (depuis quand ces deux assemblées sont-elles des "pays" ?) Quant aux hymnes, laissons la parole à Jean-Marc Pinson qui s'exprimait en ces termes en page St-Brieuc de "Ouest-France" : *"Alors que la nuit tombe le public se lève pour les hymnes. "Marseillaise" et non pas "Bro goz ma zadou" pour les Bretons".* Est-ce la crainte d'une sanction parisienne ou ce vieux complexe d'infériorité des Bretons qui empêcha les instances dirigeantes du football breton d'afficher leur bretonnité ? Elles seraient bien inspirées de prendre exemple sur leurs homologues écossaises qui ne manquent jamais une occasion d'afficher leur celtitude.

Après l'excellent résultat des cadets bretons on est amené à s'interroger sur le devenir de ces jeunes. Poursuivront-ils leur carrière dans des clubs bretons ou devront-ils, comme leurs aînés (Yvon Le Roux, Pouliquen, Paul Le Guen, Ronan Salaün, Erwan Manac'h, Corentin Martins, etc.), chercher fortune ailleurs ? Auront-ils encore l'occasion de jouer ensemble ou l'exploit de St-Brieuc restera-t-il sans suite ? La consolidation des clubs professionnels bretons, après les sérieuses difficultés sportives et financières de ces dernières années, ne passe-t-elle pas par la création d'un "groupe Bretagne" qui serait en mesure d'évoluer sur la scène internationale et de se confronter aux meilleures équipes ? Pourquoi la Bretagne, à l'instar de l'Ecosse, du Pays de Galles... ou des Iles Féroé (42.000 habitants), ne disposerait-elle pas d'une équipe seniors de football ?

Par quelle malédiction les footballeurs bretons seraient-ils condamnés à ne s'exprimer au meilleur niveau international qu'à l'âge de 15-16 ans pour en être exclus à l'âge adulte ? Faut-il y voir une allégorie du peuple breton, cet éternel adolescent jamais affranchi ? Aux dirigeants du football breton de répondre.

Mesk-ha-mesk

Maîtriser notre production de déchets

Le 12 mai, Max Siméoni est intervenu en séance plénière du Parlement européen sur le rapport Bowe relatif à une directive européenne sur la mise en décharge des déchets. Nous avons extrait de son intervention le passage le plus significatif :

"Nous savons que le problème des déchets, qui est un des problèmes majeurs de nos sociétés industrielles, ne commence pas à la mise en décharge. L'ensemble du procès de fabrication et les habitudes de consommation sont en cause. Les gaspillages en carton, en plastique, pour ne parler que des pollutions les plus visibles, sont énormes et devraient être traités, sur le plan des normes, à l'échelle de la Communauté et au-delà. Déjà certains Etats ont pris des mesures innovantes en la matière. En Allemagne une ordonnance oblige à la réutilisation des bouteilles de boisson commercialisées. Aux Pays-Bas les industriels se sont fixé l'objectif "zéro déchet d'emballage rejeté dans l'écosystème en l'an 2000".

"Au niveau de la production il faudrait rendre obligatoire dans l'ensemble de l'industrie et dans l'agriculture la pratique de l'éco-bilan, c'est-à-dire le calcul de la consommation d'énergie, du volume de déchet, de la pollution de l'air, des sols et de l'eau engendrés par chaque production ou méthode de production. Il serait ainsi possible d'agir à la source des pollutions en privilégiant les éco-produits et en taxant les autres. Au niveau de la consommation, l'éducation des citoyens devrait être généralisée pour les inciter à acheter les éco-produits. Les collectivités locales et les médias locaux sont les mieux placés pour remplir cette tâche. Au niveau de la collecte des déchets, le tri sélectif devrait être étendu à l'ensemble des communes. Des systèmes intégrés existent, de l'engin de ramassage à la déchetterie, qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité sur le terrain".

"En conclusion une politique communautaire de maîtrise des déchets s'impose. Elle doit s'attaquer à la racine du mal, ce qui implique un engagement des industriels. Ces derniers y ont intérêt car les entreprises performantes de demain seront précisément celles qui auront intégré l'écologie à leur stratégie de développement et non pas celles qui n'auront vu dans l'écologie qu'une mode et se seront contentées de mettre du vert dans leur publicité".

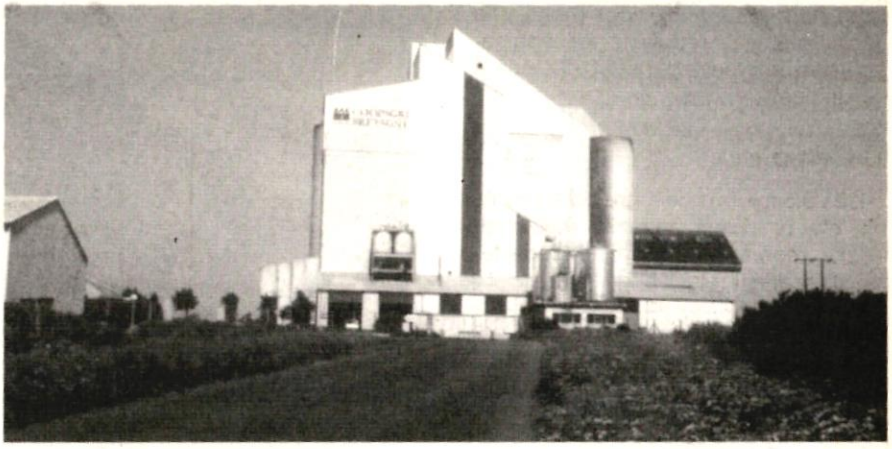
Europe syndicale ?

Avec 12 % de syndiqués parmi ses salariés, la France est bonne dernière dans la CEE.

Le Danemark est largement en tête (73,2 %), suivi par la Belgique (53), l'Irlande (52,4), le Luxembourg (49,7), le Royaume-Uni (41,5), l'Italie (39,6), l'Allemagne (33,8), le Portugal (30), les Pays-Bas et la Grèce (25), et enfin l'Espagne (16).

L'alimentation du bétail en Bretagne : encore numéro 1

Si la Bretagne est la première région d'élevage de l'Hexagone, elle est aussi, et de loin, la première région de production d'aliments du bétail. Les deux dynamismes s'apaulent mutuellement. *En 1990, les cinq départements bretons avaient produit 8,5 millions de tonnes d'aliments.* Un bon indicateur du dynamisme de cette industrie est la densité de la production par km². La moyenne hexagonale atteint péniblement 33,7 tonnes par km². En Bretagne, ce chiffre grimpe à 247 tonnes par km². Sur les 18 millions de tonnes produits dans l'hexagone, 8,5 sont produites en Bretagne, soit près d'une tonne sur deux (47 % très exactement !)



Coat-Conq (Coopagri) Concarneau

Ce taux ramène le dynamisme de l'Hexagone, qui est devenu cette année-là le premier État producteur d'aliments du bétail de la CEE à des proportions plus modestes... De plus, en France existent encore beaucoup de modestes unités produisant 25.000 tonnes.

Celles-ci n'existent plus en Bretagne. Les 8,5 millions de tonnes ont été produites par 71 établissements, ce qui donne une moyenne de 120.000 tonnes par établissement !

Au plan européen, on constate que la Bretagne fabrique plus d'aliments composés que des États tels la Belgique, le Danemark ou l'Irlande. La mise en place de cette industrie a nécessité la construction d'équipements portuaires importants : Brest, Lorient et Montoir-de-Bretagne sont les principaux ports de l'Hexagone pour le déchargement des produits de substitution aux céréales. Brest connaît un déclin pour le déchargement de ces produits suite aux difficultés financières que connaît la Chambre de Commerce et d'Industrie, difficultés qui l'ont amené à relever les tarifs portuaires. Une partie du commerce a donc été détournée vers les deux autres ports. Lorient arrive maintenant à saturation.

Le trafic du port de Montoir. Le développement de ce port est à mettre à l'actif des dockers. Avec la position extrémiste des dockers du Havre, Montoir-de-Bretagne est en train de capter une partie du trafic du Havre. L'implantation des groupes Glon (Pontivy) et Timac s'explique par les faits.

Ces ports sont eux-mêmes en concurrence avec Rotterdam, premier port mondial pour le débarquement de ces matières premières. Les ports bretons accueillent des bateaux de 50.000 tonnes alors que Rotterdam accueille des bateaux d'une capacité allant jusqu'à 150.000 tonnes. Les entreprises néerlandaises bénéficient de coûts fixes inférieurs et d'une meilleure productivité. Pour affronter cette concurrence, les entreprises d'aliments du bétail ont vivement approuvé la réforme... Le Drian visent à casser le monopole de la CGT et à élever la productivité, les cadences.

Pour assurer son développement, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire désirait entrer en relation avec le centre de la France, la région de Clermont-Ferrand. *"Il y aurait 400.000 tonnes à récupérer. L'idée est de négocier avec la SNCF et d'inviter les opérateurs de la région de Clermont-Ferrand à s'alimenter plutôt à Montoir qu'en Belgique ou en Hollande"* Supplément au bulletin de l'Observatoire des IAA n° 8, décembre 1987). Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ce projet. La ligne de chemin de fer Nantes-Clermont-Ferrand épouse dans sa plus grande partie la ligne Brest-Lion et traverse la région céréalière de Vierzon. On comprend donc l'intérêt de ce projet pour l'économie bretonne, intérêt accru par la réforme de la Pac qui abaisserait le prix des céréales : les Bretons vendraient des aliments composés et leur achéteraient des céréales. On peut douter des chances de faisabilité de ce projet lorsqu'on connaît la répugnance proverbiale de la SNCF pour maintenir les lignes transversales.

1) Localisation

Justement, la politique d'enclavement de la SNCF a une grande influence sur la localisation des usines d'aliment du bétail. Les moyens de communication ont une très grande importance pour ces derniers. Il faut savoir que les formalités administratives sont les mêmes pour un convoi SNCF que pour un camion de 25 tonnes. Aussi, les entreprises s'implantent à côté des lignes de chemin de fer sûres, c'est-à-dire les lignes Est-Ouest, décalques des voies express N12 et 1650. Coopagri rencontra mille difficultés avec la SNCF pour s'implanter sur le site de Coat-Conq à Concarneau, proche de la voie express et proche de Rosporden mais située sur la ligne de chemin de fer Concarneau-Rosporden.

La politique de l'État français et de ses diverses administrations a toujours été de négliger en Bretagne les liaisons Nord-Sud. Ce mauvais état des liaisons provoque l'enclavement, l'isolement et les difficultés de la Bretagne Centrale. A l'inverse, la Bretagne indépendante a toujours privilégié les liaisons reliant les ports de la côtes nord à ceux de la côte sud. Cette politique de la SNCF explique et accentue notamment les difficultés du "Centre Ouest Breton".

A l'inverse, l'importance de l'élevage dans le Méné a favorisé l'implantation d'usines dans la région de Pontivy-Loudéac (Unicopa à Loudéac, Glon, Coopagri à Pontivy) et empêché la SNCF de fermer la ligne Saint-Brieuc-Pontivy.

Les investissements corporels ne suffisent plus. Les industriels bretons se sont aussi dotés d'un instrument de recherche : le TECALIMAN, organisme basé à Nantes et qui collabore avec l'INRA. Ainsi, un des objectifs de TECALIMAN est de trouver l'enzyme qui permettra à l'animal d'assimiler le

phosphore contenu dans le son : ceci éviterait d'ajouter du phosphore minéral. Ces chercheurs essaient aussi de réduire les pollutions causées par l'élevage hors-sol. Bien évidemment, une des manières de réduire la pollution par les lisiers se trouve dans l'abaissement des indices de consommation.

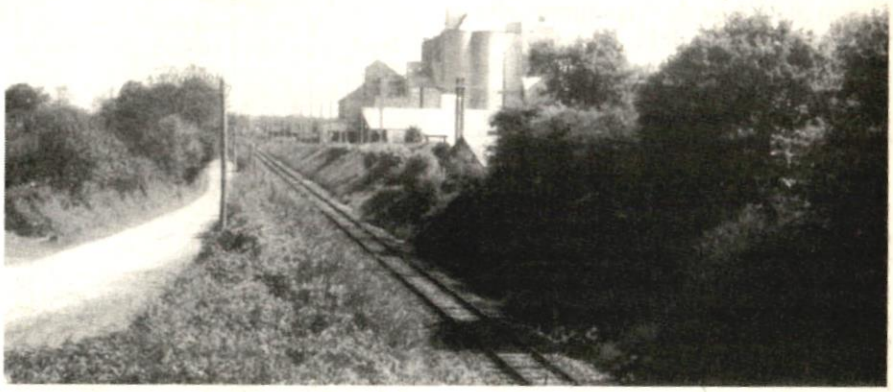
2) L'emploi

Ces 8,5 millions de tonnes d'aliments ont été produites dans 71 établissements répartis sur les cinq départements bretons.

Département	Nbre d'emplois	Nbre d'établissements
22	1.205	18
29	235	7
35	711	19
44	453	14
56	836	13
BZH	3.440	71

Deux départements se détachent : les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Alors que le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique ont respectivement 33, 37 et 34 salariés par établissement, les établissements du Morbihan et des Côtes-d'Armor possèdent des structures beaucoup plus importantes : 64 et 67 salariés par établissement, soit le double des autres départements pour le Finistère, il faut interpréter les chiffres avec beaucoup de précaution : ceci ne concerne que les emplois de production. Or, dans ce département, plusieurs groupes importants ont leur siège (Coopagri, Unicopa) et on ne connaît pas le nombre de salariés administratifs affectés à la branche nutrition animale. Ceci explique une partie de la différence qui existe entre les statistiques du Service Régional de Statistiques agricoles (SRSA) qui trouve 4.229 salariés dans cette branche sur le territoire de la Bretagne à cinq départements.

Si les méthodes de calcul des SRSA (Services régionaux de statistique agricole) sont les mêmes en Bretagne et en Péhideuloire, on avait donc 4.229 + 453 = 4.682 salariés dans cette branche en Bretagne (85). Normalement, le chiffre réel doit se situer plus près de 4.000 salariés que des 3.000. Plus que le chiffre exact, il importe d'avoir un ordre de grandeur. Pour atteindre ce chiffre de 4.229 emplois, le SRSA a dû comptabiliser des entreprises de biotechnologies comme Bio Armor à Plaintel (entreprise qui produit des compléments probiotiques qui servent dans l'alimentation animale et des produits de traitement pour déjections animales, station d'épuration) ou Neostar à Yffiniac qui comme Bio-Armor, est le premier fabricant hexagonal et dans le peloton de tête pour les compléments destinés aux ruminants (vitamines, oligo-éléments). Ces entreprises (il en existe d'autres) sont complémentaires des entreprises d'aliments composés.



Usine d'aliment en bordure de voie ferrée Cornouaille.

L'entreprise privée leader est Guyomarc'h, du groupe Paribas, dont la production dépasse le million de tonnes. Elle possède deux usines dans le Morbihan (Questembert et Vannes), une autre à Louvigné-du-Désert (35), d'autres encore en Loire-Atlantique et une filiale à Plouagat (22). En seconde position arrive le groupe Glon, implanté sur les cinq départements bretons.

Concernant les coopératives, trois coopératives ont une production avoisinant (voire dépassant) les 700.000 tonnes. Ce sont Coopagri, Unicopa et le Gouessant.

3) Que fabrique-t-on ?

Examinons maintenant l'aliment que l'on fabrique en Bretagne.

Aliment	Tonnage produit	% de la production hexagonal	
Bovins	1.133.462	28	1
Porcins	3.308.429	63	1
Volailles	3.319.344	48	1
Lapins	144.421	21	1
Ovins	19.233	4,6	11
Divers	26.075	8,6	3
Total	**7.950.964**	**47**	**1**

La différence entre les 8,5 millions de tonnes produites et le total de ce tableau correspond aux aliments d'allaitement qui sont comptabilisés à part. Il n'y a vraiment qu'en aliments "ovins-caprins" qu'elle occupe une place secondaire.

La prépondérence de la Bretagne dans l'aliment "porcin" et dans l'aliment "volailles" est flagrante. En aliment "bovins" et "lapins" elle occupe toujours la première place.

La Coop du Gouessant a-t-elle voulu développer la production d'aliments ovins en prenant pied dans l'abattoir de moutons de la Cooprovidec à Yffiniac ? A-t-elle agi de même en s'associant avec le groupe Rouillier (Timac) de Saint-Malo dans la ferme aquacole de Keraret en Plouguiel (22). C'est une des rares entreprises, avec la société Trowe basée à Uzel, à produire et à commercialiser de l'aliment "poissons".

Perspectives

Actuellement l'avenir de la filière "Nutrition animale" est lié à la concurrence qui s'accentue entre les ports bretons et Rotterdam. Leurs coûts de revient sont supérieurs à ceux de leurs homologues néerlandaises. Leur sort est aussi étroitement au sort des éleveurs bretons. C'est pour cela qu'elles ont pris position, avec les éleveurs, contre la construction du poulailler géant "Pohlman" dans la Marne. Rappelons que ce poulailler compterait 5,6 millions de poules pondeuses ! (Bonjour la pollution...).

La pyramide des âges des éleveurs annonce une stagnation de la production porcine (VPB n° 323, interview Coupe). La directive "Nitrate" de la Commission européenne va jouer dans un sens limitatif de l'élevage breton et par contrecoup sur la production d'aliment du bétail. Cette directive a incité les entreprises bretonnes à accélérer leurs recherches sur la limitation de la pollution ; plusieurs sont engagées dans des programmes de recherches sur la qualité de l'aliment et l'amélioration de l'environnement. Des perspectives meilleures se trouveraient peut-être vers l'exportation. Celle-ci serait facilitée par leur savoir-faire indéniable et par l'amélioration des infrastructures.

Hervé PERSON

Chronique d'une censure ordinaire

L'accès aux médias

Chacun a pu le vérifier lors des dernières élections régionales, le premier problème que doit surmonter le mouvement politique breton (dans sa diversité) reste bien celui de l'accès aux médias.

Plus facile à dire (à écrire...) qu'à faire bien sûr, mais il faut quand même savoir que les situations varient singulièrement selon qu'il s'agit de la presse écrite, de la radio ou de la télévision.

A la télé, c'est simple : black-out total ! On a même vu la Direction "régionale" de FR3 refuser d'organiser un débat électoral en prétextant le trop grand nombre de listes en présence. En réalité, c'est que l'on craignait en haut lieu de voir les représentants des listes bretonnes tirer leur épingle du jeu...

Ne nous y trompons pas, c'est d'abord cette scandaleuse inégalité de traitement devant le petit écran qui explique (en grande partie) les résultats des listes "Peuple Breton, Peuple d'Europe".

Côté radio, signalons que même si nombre des sujets traités par les antennes décentralisées de Radio-France, R.B.O. ou Radio Armorique, peuvent crisper l'auditeur, celles-ci font néanmoins preuve d'une ouverture méritoire. Signalons aussi l'intérêt que peuvent présenter les radios locales qui décident de sortir du rôle poussif de pousse-disques.

Du côté de la presse écrite, enfin, c'est peu dire qu'il y a à boire et à manger.

Si "Le Télégramme" nous ouvre parcimonieusement ses colonnes en locale, il nous ignore complètement dans ses pages d'information politique générale, sauf bien entendu quand une scission se profile à l'horizon ou qu'un militant se fait arrêter dans des conditions douteuses (rappelez-vous le nom de Jean Groix scandaleusement mêlé à l'affaire Natacha).

Avec "Ouest-France" tout n'est pas rose, certes, et Didier Eugène, responsable de la page Bretagne, nous réserve régulièrement l'une de ces petites vacheries dont il a le secret. Reste que le grand quotidien rennais joue le jeu de façon beaucoup plus honnête.

La Bretagne a en outre la chance de bénéficier d'un réseau dense d'hebdos locaux qui se font le plus souvent assez généreusement et même quelquefois très généreusement l'écho de nos prises de position. Il en va ainsi de "La Presse d'Armor", du "Pays Malouin" et de quelques autres encore.

Pourtant cette générosité peut -être battue en brèche quand la sensibilité, la personnalité du rédacteur en chef interfèrent.

Et c'est pour illustrer ces propos que je vais vous entretenir du cas "Le Trégor", l'hebdomadaire de la région de Lannion, dont le rédacteur en chef s'appelle Bernard Rubin.

L'exemple du "Le Trégor"

Bernard Rubin dirige un journal traditionnellement ouvert. Au fil des semaines, les pages "Tribune Libre" du "Trégor" offrent aux lecteurs des réactions (à chaud ou à froid) de particuliers, ou les communiqués d'associations, de partis politiques ou d'organisations syndicales.

Il y aurait sans doute des commentaires à faire sur l'aspect "ghetto" de ces pages, ou sur la dimension des caractères utilisés (prévoyez de bonnes lunettes !) mais le problème n'est pas là.

Laissez-moi plutôt vous raconter l'histoire, à épisode, de l'un de ces communiqués : elles est édifiante.

A la veille des cantonales, Gilbert Priol, le candidat de l'UDB qui affronte Pierre-Yvon Trémel, député-maire PS, adresse au "Trégor" un communiqué titré, retenez-le c'est important, *"Contre la politique du mépris"*. Ce communiqué, qui brosse un rapide tableau de la situation en Bretagne, se termine par ces phrases : *"Les remarquables déclarations de M. Trémel en faveur du port de plaisance de Trébeurden et son silence tout aussi remarquable sur la réforme Jospin, menace scandaleuse sur l'enseignement du breton, ne peuvent s'expliquer autrement. C'est l'implacable logique de la servilité."*

Le papier ne passe pas avant les élections, mais près d'un mois après, dans "Le Trégor" du 16 avril, c'est-à-dire quand il a perdu une bonne part de son actualité. Entre temps, son titre est devenu, modifié par la rédaction, *"La servilité de M. Trémel"*, allez donc savoir pourquoi...

Dès la semaine suivante, l'hebdomadaire, qui n'a semble-t-il plus les mêmes problèmes de place, passe une "réponse à Gilbert Priol". Ce n'est pas Pierre-Yvon Trémel qui la signe, comme on pourrait s'y attendre, mais une certaine Mme Gedda, laquelle indique sa qualité de salariée de la Mission Locale pour l'Emploi que préside... le député-maire-conseiller général Pierre-Yvon Trémel. La boucle est bouclée...

Je vous fais grâce de la prose de Mme Gedda. Les lecteurs qui voudraient en avoir le détail peuvent en demander copie au "Peuple Breton" en joignant un timbre pour la réponse. Sachez simplement qu'il s'agit d'une remarquable "défense et illustration" de son président-employeur, doublée d'une attaque contre Gilbert Priol digne d' "Hara Kiri" (c'est-à-dire bête et méchante).

L'UDB du Trégor-Goëlo a réagi, bien sûr. Reste que cette réponse a été censurée par le rédacteur en chef du "Trégor" : voici donc les deux extraits que Bernard Rubin, les jugeant "diffamatoires", a décidé de couper, sans même trouver utile d'en avertir ses lecteurs.

> ***"Le sentiment d'indignation, écrivions-nous, ne naît pas sur commande. Et M. Trémel eût été mieux inspiré de se justifier lui-même que de recourir à de telles muses pour escamoter les questions soulevées par Gilbert Priol."***

Et un peu plus loin, nous poursuivions :

> ***"Nous ne mettons pas en doute le travail de M. Trémel, sa compétence, son dévouement. Mais en raison de l'analyse effectuée, nous sommes en droit de nous interroger sur ses choix essentiels et sur les principes motivateurs de son action. Qu'est-ce qui fait courir des hommes comme lui ?***
>
> ***Est-ce la volonté de défendre le bien commun des Bretons, ou n'est-ce pas plutôt l'intérêt personnel, la volonté de puissance, l'espoir de devenir un jour sous-secrétaire d'Etat ? C'est pourquoi le terme de servilité nous paraît parfaitement conciliable avec son activisme et son débordement d'énergie."***

Bernard Rubin a voulu y voir des propos diffamatoires. Nous restons convaincus qu'il n'y a là rien d'autre que l'expression sans doute un peu vive d'un vrai débat démocratique, auquel, il est vrai, M. Trémel s'est dérobé.

Mais il est tout aussi vrai que les élections législatives ont lieu dans un peu moins d'un an, et la question que l'on est en droit de se poser – qu'est-ce qui fait courir des hommes comme Bernard Rubin ? – trouve là un début de réponse.

En voulant ainsi protéger Pierre-Yvon Trémel, homme public et par là-même susceptible d'être critiqué, même vivement, Bernard Rubin montre clairement qu'il a choisi son cheval et cette censure éclaire d'un jour nouveau certaines attitudes du "Trégor" à l'égard de l'UDB, certains comptes-rendus minimisant les interventions de nos élus ou les passant complètement sous silence, certaines "peaux de banane" ou certains commentaires tout aussi désagréables à notre égard que nos propos à l'encontre du député...

Nous n'irons pas jusqu'à en conclure, hâtivement, que les élus n'ont pas le monopole de la servilité et nous n'ignorons pas que les partis politiques ont davantage besoin de journalistes que l'inverse.

Mais justement, pouvons-nous accepter indéfiniment que certains journalistes – une minorité, heureusement – profitent ainsi de leur position dominante.

L'objet de cette "Chronique d'une censure ordinaire" est d'éviter, en tout cas, que cela continue de se faire sans bruit, sans vagues.

Tout en précisant à nouveau que "Le Trégor" a le mérite d'avoir une tribune (souvent) libre et qu'il se livre (parfois) à un intéressant journalisme d'investigation. Quant à P.Y. Trémel, il n'est pas pire que d'autres députés P.S. Nous avons pu agir avec lui de façon convergente dans le domaine de la langue bretonne...

Pierre MORVAN

Festival "Les Tombées de la Nuit" – Rennes, du 3 au 11 juillet 1992

Le Festival "Les Tombées de la Nuit" se déploiera à nouveau dans la capitale bretonne du 3 au 11 juillet 1992.

Le Festival jouera, avec subtilité, la carte du tourisme urbain mêlé à la vie culturelle de la Bretagne, région à l'identité remarquable. Les sites et monuments les plus prestigieux, les plus spectaculaires, les moins connus aussi, y seront mis en valeur par des événements qui leur sont attribués.

Si la mise en scène du patrimoine de la ville de Rennes est une composante majeure du Festival, "Les Tombées de la Nuit" réaffirment encore cette année leurs priorités artistiques :

– soutenir la création contemporaine en région par le biais de commande d'œuvres nouvelles aux artistes de Bretagne, riches par leur nombre et leur talent.

– programmer toutes les formes d'expression : conte, poésie, arts de la rue, musique, théâtre, arts plastiques, spectacles jeune public...

– être un lieu de rencontres du Grand Ouest et provoquer les échanges avec des artistes venus du monde entier.

Théâtre, café-théâtre, marionnettes, conte

Du 4 au 11 juillet, "Quai Ouest" de Bernard-Marie Koltes, par le Théâtre Icare (Saint-Nazaire), 1re reprise, par Patrice Chéreau. Du 4 au 11, "Histoire du Tigre" de Dario Fo, par le Théâtre Isidore (Rennes). Du 4 au 7, "Jamais vulgaire", par Gilles Amiot, café-théâtre. Du 8 au 11, "La guere des corbeaux et des hiboux", par la Compagnie du Cercle (Paris), contes musicaux. Du 8 au 11, "On se décontracte" de Dominique Gaultier, café-théâtre.

Du 9 au 11, "Cinq folies en cirque mineur" par les Nouveaux Nez, 4 acrobates, musiciens et acteurs aux nez rouges, sortis de l'Ecole du Cirque. Du 4 au 7, "Soleil d'ombre", conte théâtralisé par Alain Le Goff, musique : Per Tallec, voix : Elisabeth Le Ray. Du 4 au 11 "L'île aux délices", Théâtre du Pré Perché (Rennes) théâtre itinérant sur l'Ille. Du 6 au 8, "Perseepopée", par le Théâtre du Lutin (Toulouse) marionnettes. Du 3 au 5, "Histoires minuscules", par le Turak Théâtre (Lyon) jeune public. Du 6 au 9, "Matières sur table", par la Compagnie la Malle aux mains folles (Rennes) marionnettes. Les 10 et 11 juillet, "Le p'tit opéra des tortues", par Mag Senn, jeune public.

Musiques

Du 3 au 5 juillet, "Bastien Bastienne", de W.A. Mozart, par des jeunes chanteurs de la Maîtrise de Haute-Bretagne et l'Orchestre de l'EICR, mise en scène Robert Angebaud, direction musicale Jean Garrec. Samedi 4 "Salve Regina" de Jean Langlais (1907-1991) pour chœur mixte, chant de foule, 2 orgues et 8 instruments de cuivre avec l'Ensemble vocal du Thabor. Lundi 6, "La cantate pour la paix", commande de la confédération Kendalc'h pour l'ouverture de l'Europe, de René Abjean et Job An Irien, par l'Orchestre de Brocéliande, orchestration Yvan Cassar. Dimanche 5, Idir (sous réserve), Angélique Ionatos.

Mardi 7, Opéra Mandingue "Waramba" (sous réserve), 44 artistes en scène pour un spectacle musical haut en couleurs issu du terroir Mandingue, comme les voix de Touré Kounda, Mory Kanté, Salif Keita... le sont également. Mardi 7, "Les séries", texte du Barzaz Breiz, par Alexandre Damnianovitch, avec Denez Prigent (chant), Kristen Nogues (harpe celtique), Bernard Subert (clarinette) et Thibault Mauduech (guitare). Mercredi 8, "La prophétie de Gwenc'hlan", création Tombées de la Nuit, Arts Rivages, le Quartz de Brest, pièce maîtresse du Barzaz Breiz, mise en musique par Manu Lannhuel, Patrick Molard et Jacques Pellen pour 7 musiciens.

Lundi 6, "Indigène" (sous réserve) Louis Sclavis 5 Tet, Valentin Clastrier, Quintet Clarinettes. Mardi 7, 1re partie "Création de Pikey Butler", pour cinq voix et deux percussions ; 2e partie "Zap Mamma". Mercredi 8, 1re partie "Misère sexuelle", Jean-Claude Asselin (mandoline), Guillaume Roy (violon), François Martin-Bled (trompette), Bernard Maître (trombone) ; 2e partie, Bernard Lubat, Benat Avhiary, voix gasconnes.

Vendredi 10, Kristen Nogues invite son quartet, avec John Surman (saxophone), Jon Christensen (batterie), Jean-François Jenny-Clark (contrebasse) et Rabih Abou Khalil ('oud) en quintette avec 2 percussions, saxophone et contrebasse. Lundi 6, Bernardo Sandoval (guitare) Equidad Bares (chant) Marc Anthony (vielle) ; Artrio, Jean-Paul Autin, Carlo Rizzo, Jérôme Thomas.

Mardi 7, "Diakouyou", Baron Samedi (percussions de l'Arfi) et chanteuses d'Ukraine. Mercredi 8, Sourakata Koite (Mali) en trio ; les frères Artze (xalaparta) avec Benat Achiary. Jeudi 9, Cocktail diatonique (accordéons) ; Forebitter (Mystic Seeport Chateymen), chants de marins américains.

Vendredi 10, "Noces feras-tu ?", couples de sonneurs réunis autour du thème de la noce avec Jean Baron-Christian Anneix, Pierre Crépillon-Laurent Bigo ; Jov Stojilkovic, fanfare tzigane (Yougoslavie). Samedi 11, Tziganes du monde, soirée de clôture du Festival, musiciens d'Inde, de Turquie, d'Egypte, de Hongrie.

Poésie

Spectacles, lecture et expositions proposés par Nicole Laurent-Catrice, tous inspirés par un "autre monde" étrange, secret, lointain.

Danse

Samedi 4 juillet, "A Mossa, des jours et des nuits", par Jacques Patarozzi, polyphonies corses et danse contemporaine.

Jeudi 9, "Les arènes du temps", par le Ballet du Nord, chorégraphie et livret J.P. Comelin sur des textes de Paul Claudel.

Expositions

Du 7 au 10 juillet, Sculptures (Michèle Blondel) et danse (Gigi Caciuleanu).

Du 3 au 11, Avis de passage (cours circuit).



Camps d'été Gouren et plein air

Au cœur des Monts d'Arrée, le centre Ti Ar Gouren organise durant les vacances d'été des séjours destinés aux enfants de 8 à 13 ans.

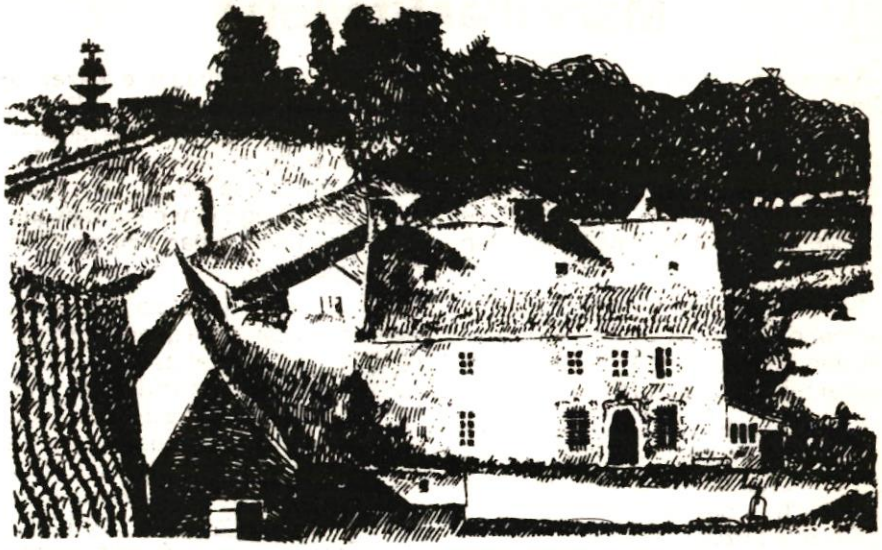
Activités proposées : initiation et perfectionnement au Gouren ; jeux sur tapis et en plein air ; randonnées pédestres et cyclistes ; découverte des Monts d'Arrée ; piscine ; vidéo ; animation des soirées ; grands jeux de plein air. Ouvert à tous, l'hébergement et la restauration sont assurés sur place.

Le séjour est agréé "Jeunesse et Sports", les bons CAF et les chèques de vacances ANCV sont acceptés.

Juillet 1992 : Du 9 au 17, 9 jours, 8 à 11 ans ; du 20 au 31, 12 jours, 11 à 14 ans ; du 9 au 31, 23 jours, 9 à 13 ans.

Août : 3 au 14, 12 jours, 8 à 11 ans ; du 17 au 28, 12 jours, 11 à 14 ans ; du 3 au 28, 26 jours, 9 à 13 ans.

Documentation et inscriptions sur simple demande à : Ti Ar Gouren, 29690 Berrien, tél. 98.99.03.80.



Glizarc'hant

Romant kazetenn
gant Fañch Treger
Eil lodenn :
Eizhvet rann warnugent

Tregeriz

1. Marichal ar C'hozh-Varc'had

War blasenn ar moc'h bihan er C'hozh-Varc'had, deuet da vezañ abaoe plasenn Loeiz Massignon, en enor d'ar skiantour meur a grouas Pardon nevez ar Seizh-Sant e oa gwechall ur c'hovel, stok ouzh un ostaleri anvet evel-just ostaleri ar c'hovel. Ar marichal a oa un den mentet kaer, serzh en e saro moleskin du daoust d'e oad rak graet en devoa ar brezel all, ar brezel pevarzek, evel marichal en ur rejimant soudarded war varc'h. Abaoe an amzer-se en dao miret dindan e fri pikoloù nourroù hir.

Desket en dao e vicher e Bro Leon, kostez Kastell-Paol ha dalc'het en doa eñvor eus un nebeut komzoù e rann-yezh ar vro-se.

– O ! paotr paour petra a lavaro va maouez ? emezañ.

Dont a rae alies a-walc'h ar frazenn-se gantañ dre fent rak plijout a rae dezhañ farsal ha n'eo ket hepken diwar-goust Leoniz.

"Ar'hanta Emil penaos emañ ar vuhez ganit ?

– Feiz, Imari, war reutaat bemdez peogwir n'on ket kap da blegañ ken."

"Erru out moal en taol-mañ Emil !

– Selaou 'ta, Sis, mar kerez me a c'houlenno un dra diganit.

– Ya, petra ?

– Gwelet 'peus bet, ur wech bennak azened moal ?"...

Plijout a rae dezhañ ivez c'hoari gant ar vugale ha ma oa kaletaet e groc'hen gant tan ar c'hovel e oa chomet tener e galon. Gwelet am eus anezhañ o tifronkañ ur wech, eñ ar "poilu kozh", pa glevas kanañ ar ganaouenn "marv eo ma mestrez".

Ur wech ma oa o c'hoveliañ soc'h un alar war an annev vras e strinkas un tamm houarn ruz e godell e saro hep gouzout dezhañ ha koulskoude e oa gantañ evel ordinal e davañjer bras ler.

Gwall zevet e voe bet pleg e vorzhed a-raok ma c'hellas lemel kuit an houarn vev-se.

Biskoazh, koulskoude ne blegas da vont d'an ospital.

– Ober a rin evel ar c'hezeg hozh, emezañ, mervel a rin en em sav !

2. Yezhoniour Tredraezh

Un devezh a viz here e oan aet gant ma mignon D.G. d'ober un tamm tro betek Lokemo, da di Jules Gros. Abaoe ur pennad amzer e oan o soñjal mont da ginnig dezhañ ur skouerenn eus ma levr diwezhañ d'e drugarekaat evit ar mel gouez saourus kutuilhet ganin e **Teñzor ar brezhoneg konizet.**

Rak a-drugarez d'an oberenn-se em eus tanvaet evel en ur feunteun vurzhudus gwellañ chufere Bro-Dreger.

Ar gegin e-lec'h ma oamp degemeret a sko war porzh-mor Lokemo gant e chaoser sanket er mor glas evel laonenn ur falz en un dachenn lin en e vleun.

E-pleg al laonenn-se bagoù liesliv, luskellet gant an houl hag a-us dezhe evned-mor o tresañ en oabl troellennoù diniver. Rebezh arvest kaer ! Mazrzhus !

Siwazh, abaoe un nebeud bloavezhioù mestr an ti ne wel ket ken an arvest kaer-se ! En ur bed a deñvalijenn emañ bremañ o vevañ a lavarfe tud-zo. Koulskoude dre nerzh e eñvor hag hini e spered e c'hell dalc'hmat rañ liv d'e vuhez. Rak ma 'z eo aet bremañ da get gallout e zaoulagad en deus Jules Gros luc'hskeudennet e-pad ur c'hantved hell gaerder ar bed hag e c'hell c'hoazh he resteurel deomp dre nerzh e vemor.

Komzet hon eus evel kustum eus bep seurt traoù, eus botaouerezed-koad an Eslarc'h, eus porzh-mor Lokemo da vare ar sardined, eus pardonioù Tredrez gwechall, eu Antaol ar Bras ha Fañch Gourvil, Taldir Jaffrennou ha Fañch Vallée hag ivez eus darvoudoù ar bed a-vremañ, eus Breizh kozh ha Breizh nevez.

Pegen resis, pegen sklaer ha pegen nerzhus e oa e zisplegadurioù ha pegen seder an den !

Ya, gwir mat eo ! bez ez eus nozvezhioù sklaeroc'h eget an deiz !

(Da vezañ kendalc'het)

Marv d'ar Stadoù !

Ken boazet omp ouzh Europa ar Stadoù ma soñjomp ne c'hell ket bezañ kemmet ar framm-se. Evit lavarout ar gwir, n'eo ket ken kozh ar reizhadur-se : Klotañ a ra gant ur marevezh dibar, ha netra ken. Perak ne c'hellfe ket eout kemmet evit unan all ?

Da gentañ e oa eus reizhadur ar veuriadou, a oa enno ar c'halloud gant un den hepken. Dre wall-voazioù ez eas ar reizhadur-se da get.

War e lerc'h e teuas ar reizhadur gladdalc'hel, da lavarout e voe lakaet ur penn-bras a-us lies penn-meuriad. Gwelloc'h e oa, da reolenn, hogen gouzout a ouzoc'h e voe gant an Aotrounez c'hoant dreistober gant o galloud a oa kalz brasoc'h eget hini ur penn-meuriad. Dav e voe neuze seve adarre un Aotrou uhelañ – ar Roue – a-us d'an Aotrounez c'hladdalc'hel. Ac'hano ar c'hreizhennadur, atav dre vout galloud ar Roue brasoc'h-brasañ. Petra ober ? Azezañ war ar gador un Dreistroue (Ard-Ri) se a vefe bet tec'hout rak e skeud !

Ijinet a voe, neuze ur renadur nevez, a voe lakaet e-lec'h ar renadur roueel (bet lakaet endeo e lec'h ar renadur gladdalc'hel). An Unveli kenreizhadurel a zo graet anezhañ, pe ar Republik, a zo heñvel-mik an eil ouzh egile : ar Stad eo arouez anezhañ.

Krediñ a raer ne vefe ket droukhoalet ar Stad gant an hollc'halloud, dezhañ chom hep bezañ un den. E Dibenn an ugentved kantved e weler anat eo deuet gwasoc'h c'hoazh peogwir eo deut ar Stad d'ur bersonelezh koulz lavarout. Troet eo bet d'un Dreistroue, seul c'halloudusoc'h ma'z eo disanw : Bez'e c'heller diberennezhañ ar Roue, ne c'heller ket dibennnerezhañ un arouez, ur bersonelezh diheverz, ar Stad.

Tud a zo – ha n'eus ket kalz imbroud ganto, d'am sonj – a verlobi eus un dreist-stad, Europa Unvan hervezo, a vefe Europa ar Stadoù, a-us dezhi un dreistrenadur, diheverzoc'h c'hoazh. Anat eo e vefe adskeiñ fazioù an amzer dremenet ha ne dalveze nemet ur verr a amzer, ken na zeufe un dispac'h adarre.

Spis eo bremañ eo barnet ar reizhadur stadel d'ar marw evel m'eo bet ar re a oa outo araok. Kresket o deus bet an emgannoù, pouezhusoc'h int deut. Ret eo neuze diskar ar Sadoù war un tu, ha war an tu all adklask ur reizhadur a vefe ar meuriadou e ziazez, ar poblou kentoc'h, elfennoù Europa anezho. Arabat koulskoude adsevel galloud ur penn bras nemetañ. Evit tizhout an dra-se eo ret kenstrollañ daou bennabeg : hini nann-personeladur ar c'halloud hag hini an unvaniezh gouennel.

Broioù ar Reter a zo bet kroget ganto an dispac'h-se gant diaesterioù niverus, degouezhet da heul politikerezh Staline. Hemañ en doa kemmesket ar pobloù ha krouet minorelezhioù nevez ha niverus. Dav eo din lavarout etre krochedoù ne blij ket kalz din ar ger-se "minorelezhioù" dre ma n'eus nemet minorelezhioù, evit lavarout ar gwir. Tennit Breizh, Flandrez, Korsika, Elzas, Katalonia, Euskadi, neuze Normania, Loren, Savoa, Okitania, er maez eus ar Stad c'hwec'h-kognek, hag e vo Bro C'hall ur vinorelezh evel ar re all...

Ne vo peoc'h na gempouezh tra ma ne vo ket dieub pep pobl, pep bennrenerezh gwerinel gante.

Ar gevredelouriezh n'eo ket anezhi nemet un tennad dre ma vez graet, – ar peurvuiañ – ur ouenn bennañ ha gouennoù loarell e-keñver an hini gentañ. Pep gouenn a dle bout kevatal gant ar re all.

Arabat sevel ur Frañs gevredel e-kichen ur Spagn gevredel hag un Italia gevredel, h.a. Ar pezh a zo ret a zo sevel ur gevredigezh eus Breizh, Bro-Skos, Katalonia, Korsika, Bohemia, Sikulia, Asturies, Euskadi, Elzas, Schelswig-Holstein, h.a. Bro Spagn ha Bro Italia, lorc'h enno da vout bet troet da vroioù kevredel... Anat eo ket peogwir o deus komprenet e oa deut renadur ar Stadoù d'e dermen ! Evit astenn o buhez, ne lavaran ket ! Hogen ez echu an arloup mezegel evel ma'z echu ataw.

Bez'e vo lammoù-treuz feuls ha poanius : ne blij ket da zen ebet mervel, ha d'ar Stadoù kennebeut ! Ar rese a oar hag a fell dezho diskar minorelezhioù, spi ganto e c'hellint tec'hout rak o flanedenn. Sunerien-wad int anezho ! Pebezh faltazi... Evel ma lavar an Drouized : "Ar pezh a dle bezañ, a vo".

Aze emañ an abeg peogwir ez on ur gwellweler : Echu eo ur c'henreizhadur noazus, ha barnet d'ar marw ; didec'hus eo, daoust da vezañ kaer ar priz da baeañ.

Per Manac'h, eus Bro-Naoned

Diwan o Tutan...

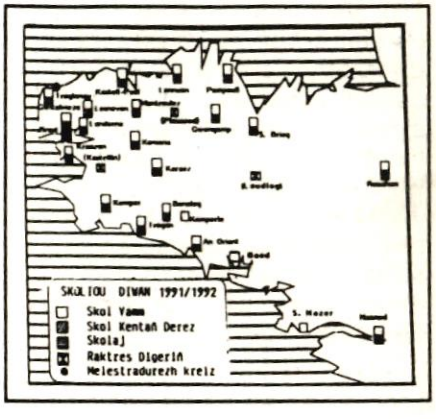
– Danvez Skolaerien : Divizoù degemer : Bak + 3, gouzout brezhoneg, stummadur gopret.

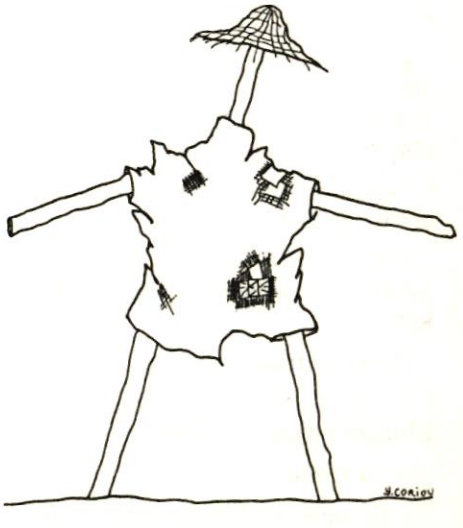
– Skoliou Kentan Derez : 2 guzulier pedagogel, skiant-prenet skolaer + mestroniezh ar yezh brezhonek.

– Skolaj Roparz Hemon : 4 gelenner amzer diglok (brezhoneg, galleg, saozneg ha teknologiezh). Aotreegezh ha skiant prenet war an danvez. Evit an tri post diwezhañ, eo ret gouzout brezhoneg.

Evit an diabarzhiadelezh : 2 animatour amzer diglok, brezhonegerien.

Kas C.V. ha lizher da : Z/Diwan, BP 22, 29870 Laniliz.





BRUD NEVEZ
Niv. 153. Miz Meurz 1992

Un niverenn mat-tre. Da gentañ diwarbenn 1492 : **An Amerik !**, ur pennad savet gant K. Riou. Traoù anavezet dija, evel just, met dastumet brav e brezhoneg :

"Ha bez' eus bro pe vro a hellfe anzav hedeus savet he zrevennadoù heb heskinerez, heb torfed, heb dispriz evid tud an douarou bet skrapet ganti ? Ha bez' eus unan bennag anezo hag a vefe divlam ?... Brao – hag êz – eo skei gand an hini he-deus gwall vrud ha bralla ar hloh braz d'an unan. Med se ne zidamall tamm ebed !".

Gant A. Delannoy, *"eun toulladig barzonegou kechua"*, lakaet e brezoneg. Evit daou anezho e vo kavet ar barzhoneg e "kechuaeg", unan eus yezh ofisiel Bro-Berou, hag unan eus yezhoù meur Amerika ar C'hreiteiz (Kolombia, Ekuador, Perou, Bolivia hag Arc'hantina). Hag un nebeud notennoù kechuaek.

Job Abasq en deus savet ur pennad – dic'hortoz e *"Brud Nevez"* – hag e kelc'hgelaouennoù brezhonek – *"Mervel el lennegez"*. Ha da skouer diwar-benn Philip Marlowe, oberour *"An Doktor Fautus"*.

"Kuriuz eo soñjal ez eo brudet Philip Marlowe da veza bet eun den dizoue, difeiz, pa weler anezañ evel amañ oh implij, dihouzoud dezañ douetuz, an disparti krenn a veze greet etre an droug hag ar vad, etre an neñv hag an ivern, etre ar zilvidigez hag an daonedigez, etre ar bennoz hag ar valloz".

Ha pelloc'h :

"O kaerra taolenn ar Maro Mad ! Ped den e-neus gouezet raktresa o maro evid distilla komzou a-ratre da eur o zremenvan ? Pa zoñjan penaoz e-neus De Gaulle kimiadet diouz ar bed, kouezet en gousk peurbadel e-kreiz c'hoari hartou ! "

Daou bennad diwar-benn ar Basion Vraz : *"E leurenn a-dreñv ar Basion Vraz"*, savet gant Yann-Vadezour Lagadeg. Ha penaos eo bet desket e dud gant al "leurennier" :

"Kavoud a ra deoh n'ho peus netra da zeski ken ; fazia a rit, tu o peus c'hoaz da wellaad ; ezomm ho-peus d'hen ober endeeun. Gwir eo, ar c'hoariva a zo heñvel diouz buhez mab-den ; red eo en em renevezi bepred ; nompaz klask gwellaad a vefe a dra zur mond war fallaad".

An eil pennad, *"Sonerez Ar Basion Vraz"*, gant unan a oar komz diwar-benn "sonererezh" : Gilles Goyat :

"Eun oberenn kaer-meurbed or-bo ar blijadur da gleved diwar eur bladenn laser a-benn nebeud emichañs".

Kavet e vo ivez eñvorennoù Leon Ar Briz, "Pardon Sant Urfold", (Er Vourc'h Wenn, evel-just !). Hag adarre un tammig eus *"Le pain moisi"*. Ar Bara loued.

Ha notennoù A. Keravel war stourm ha labour E.L.Y. hag : *"Lizer digor Ar Falz da benn-Rener ar Republik".*

Brud Nevez

BARZONEGOU KECHUA

1492 : AN AMERIK !

AR BASION VRAZ

n° 153 - 1992

"Gourhemennou a zo dleet da Zekretour-Meur Ar Falz evid al lizer savet ken reiz ha ken eeun gantañ ha kaset da Rener ar Stad.

"Daoust avad ha mond a ray eur skrid seurt-se beteg dindan daoulagad Fañch Mitterrand – n'on ket sur tamm ebet !... Anaoudegez em-eus het euz lizeriou all diwar-benn ar yezou-rannvro, sinet gant tud vrudet, lod zo gant meur a gant den, – liziri ha n'o – deus bet respont ebed !".

Ha gant A.K. ivez pennadoù frommus savet evit marv Frañsez Kervella (Kenan Kongar) hag Etienne Manac'h.

G.M.

Brud Nevez, 6 Ru Beaumarchais, 29200 Brest, 10 niverenn 130 L.

KASTELL KERYANN

Eur veaj a-dreuz an istor



AR VRO BAGAN

KASTELL KERYANN

Ar pezh-c'hoari bet skrivet gant Goulc'han Kervella a zo istitlet : *"Eur veaj a-dreuz an istor..."* Ur veaj a-dreuz istor Kastell Keryann hag evel-just a-dreuz istor Breizh. Ur "veaj" ivez a-dreuz Kastell Keryann, da lavarout eo, un doare evit displegañ d'ar visitourien, estrañjourien pe Vreizhiz, istor Kastell Keryann. Kavet e vez c'hoarierien (25) e meur a lec'h : kambreier, delezioù, er gegin, er porzh-leur, er chapel. Ambrouget e vezer gant Miorcec Kerdannet hag ar Furlukin (diskennet diouzh bolz ar chapel). Hag, evel-se e vez kejet gant tud bet a-hed ar c'hantvejoù e Keryann. Hir eo al listenn.

Da echuiñ e vo kejet gant Yann-Vari Perrot, bet kure e Sant Nouga ha savet gantañ e 1905, e Kastell Keryann endeeun ar *"Bleun Brug"*. Lod a gavo iskis, marteze, gwelout ur Yann-Vari Perrot nevesaet, ur Yann-Vari Perrot eus goude Vatikan II...

"Peoh pelloh gand an ivern. Graet eo da sponta an dud ha n'eo ket da garou Doue. Deuit kentoh 'ta da Oueliou braz ar Bleun Brug a zo bet savet e Keryann warlene.

Eur plah yaouank : *Ar Bleun Brug ? Petra eo ?*

An Aotrou Perrot : *Eur vleunienn gaer ha kaled. Evel ar Vretoned.*

Eur plah all : *Petra 'vezo er goueliouze ?*

An Aotrou Perrot : *Or bro Vreizh gwisket ganti he dillad kaerra".*

Iskis awalc'h e vo kavet ivez, Loeiz Barver o lavar d'ar vicherourien, er XVIvet kantved, mar plij, *"Toullit amañ fizier don... mogeriou kreñv amañ, 200 metr hirder, 100 metr ledander".*

Evit ober goap ?

Evit klozañ an abadenn, ur barzhoneg savet gant P.J. Helias (An tremener buhez. Kinnig) :

"Heb deh hag heb warhoaz
Hirio ne dalv ket 'choaz".

Ankounac'haet am eus : ur rakskrid a zo bet savet gant Jakez Menou, Rener Kevridigez Kastell Keryann, Maer Plouvorn, Eil-Prezidant, Kuzul-Meur Pen-ar-Bed, Senatour. (Hag e brezhoneg, mar plij !...)

N'oa ket bet gwelet an abadenn-se ganin e Kastell Keryann. Met gwelet e oa bet, memes tra, ul lodenn, da nebeutañ, war an tele. Gant plijadur e vez lennet al levrig-se. Un digarez da vont adarre da weladenniñ Kastell Keryann.

G.M.

Kastell Keryann, 92 p, 40 l, Mesidou, 40 bis Ru ar Republik, 29200 Brest.

Breizh e kañv

Frañsez Kervella 1913-1992



E Trébeurden. 4/7/1965.

D'an 10 a viz C'hwevrer e veze kemennet gant ar skingomz hag ar skinwel e oa aet da ananon unan eus pouezusañ skrivagnerien vrezhonek ar c'hantved-mañ : Frañsez Kervella, klañv-bras siwazh abaoe un toullad bloavezhioù.

Brudet eo dreist-holl Frañsez Kervella abalamour d'e oberenn veur **Yezhadur bras ar Brezhoneg** embannet gant **Skridoù Breizh** e 1947 hag adembannet e 1976 gan **Al Liamm.**

Ouzhpenn e labourioù war yezh ar vro, e kustume Frañsez Kervella embann testennoù lennegezh, barzhoniezh dreist-holl dindan e anv-pluenn anavezet mat : Divi Kenan Kongar. Setu pezh a skrive diwar-benn barzhonegoù Frañsez Kervella Fañch Elies en e **Istor lennegezh vrezhonek an Amzer-vremañ** "Tridal a ra enno ur spered lemm ha nerzhus hag ur galon entanet ouzh kened an traoù krouet hag ouzh an trivliadoù a lakaont da gellidañ e kalon mab-den".

E niverenn 271 **Al Liamm** e c'heller gwelout renabl skridoù Frañsez Kervella, hag e notennoù niverennoù ar gelaouenn e kaver kalzik pennadoù lizher digantañ atav leun a skiant vat ha reizh bepred o evezhiadennoù.

Er bloavezhioù diwezhañ e oa bet embannet gant **Mouladurioù Hor Yezh** levrioù eñveronnoù Frañsez Kervella dedennuskenañ : e 1985 "Dindan Gouriz ar Bed", ha dreist-holl e 1990 "An Ti e traoñ ar C'hoad", eñvorennoù bugaleaj a oa sañset da vezañ kendalc'het gant istor e c'halvidigezh vreizhek (B.A., Gwalarn h.a.) ; siwazh deomp e chomo kuzh da viken ar c'helaouadur-se a vije bet ken prizius...

Kinnig a ra Pobl Vreizh da familh Frañsez Kervella he gourc'hemennoù-kañv mantret, ra gredo e kemer an holl Vretoned kar-o-bro perzh en he glac'har.

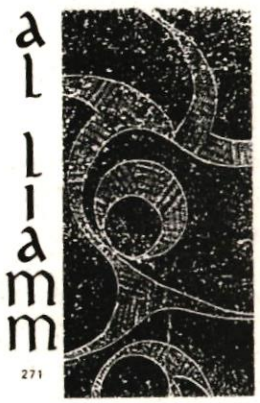


Fontenay aux Roses (CEA) - 1967.

Al Liamm

niv. 270 ha niv. 271

Niverenn gentañ Al Liamm er bloaz-mañ a zo enni, evel kustum, a bep seurt pennadoù darn lennegezh, darn all studiadennoù, an holl anezho dedennus ha kentelius. Evit al lennegezh, barzhonegoù fromus hag heson sinet gant F. Prigent ha Per Diolier, un droidigezh souezhus a laka al lennerien, trugarez da Yann-Varc'h Thorel, da ober anaoudegezh gant doareoù ur skrivagner ha prederour sinat Zhuang Zi ; Tudual Huon, Lukian Tangi a zegas diduamant gant danevelloù plijus hag aes da lenn, ha Fañch Kerrain a ro e soñj dichipot en ur pennad leun a intrudu war ar "gwir vrezhoneg", hag ouzhpenn se e kinnig ur studiadenn uhel ha displeget sklaer war Confessiones sant Eosten.



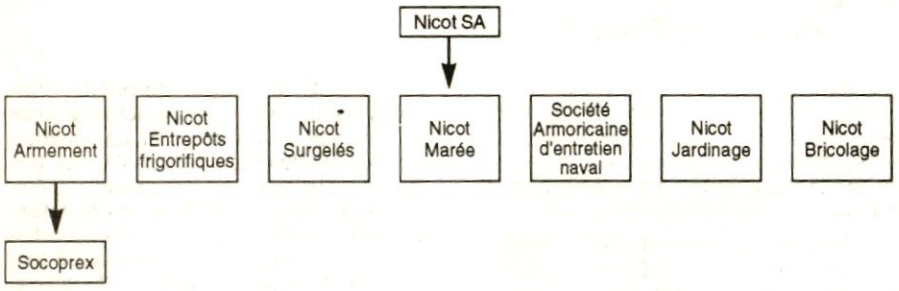
En notennoù, keleier a bep seurt, unan mantrus-kenañ : marv Frañsez Kervella, ar skrivagner ha yezhour brudet, unan eus krouerien Skol Ober a vo an niverenn 271 en e enor. Ur c'helou all nec'hus : kontou ar bloavezh 1991 o tiskouez ur c'holl a ouzhpenn 15.000 lur. E notennoù en niv. 271 avat e c'heller gwelout eo bet stanket an toull-se gant Kuzul Meur Departamant Penn ar Bed. Salv ma vo heuliet gant ar pevar departamant all a Vreizh ur skouer Ken brav ! En evelep niverenn e kaver studiadennoù don ha leun a from diwar-benn Frañsez Kervella gant Yann Talbot, Yann-Ber Piriou, Youenn Olier ha Frañsez Favereau ; trugarez da Lukian Raoul hon eus ur renabl prizius-kenañ eus pennadoù hag oberennoù Frañsez Kervella, ur benveg labour a vo priziet e dalvoudegezh gant an holl dud prederiet gant yezh ar vro en un doare sirius. Anat eo n'heller nemet aliañ start prenañ ha labourat gant Yezhadur bras ar Brezhoneg Frañsez Kervella (503 pp., 79 lur) un oberenn diazez pouezus-dreist, hag ivez kemer plijadur gant e varzhonegoù (sinet Kenan Kongar). Al levrioù-se a zo da vezañ goulennet digant an de Queillé, 20 rue du Petit-Trotrieux, Gwengamp.

Alban LAGADEG

Al Liamm, kelaouenn sevenadurel daouviziek, moulet ha skeudennaouet.

Koumanant-bloaz 150 lur, da vezañ kaset da Ber ar Bihan, 16 rue des Fours à Chaux, Saint-Malo, CCP 167 20 w Roazhon.

Le Groupe Nicot



Il y a un an disparaissait Pierre Nicot, fondateur du groupe qui porte son nom. Ce paysan originaire de Helgven, près de Concarneau, devint un grand armateur. Mais, la pêche n'est qu'une des activités de ce groupe. Trois ans avant sa mort, il réorganisa complètement l'organigrame du groupe par des scissions.

La maison mère est la société "Nicot SA" au capital de 10.000.000 de francs. Lors de la scission, cette société va effectuer des apports partiels d'actifs à d'autres sociétés qui ont pour nom :

1) "Nicot Armement" au capital de 31.400.000 F. L'armement Nicot a compté jusqu'à 22 chalutiers ! Il y a deux mois, deux chalutiers étaient vendus aux Basques. L'armateur s'est inscrit au plan Mellick pour 2.900 kW et 3 unités anciennes. Aujourd'hui, la flotte Nicot compte 14 chalutiers semi-industriels en activité (Source Le Marin 27/3/92). Cette société est présente dans la société concarnoise de préparation et d'exportation (Socoprex) du groupe concarnois Dhellemmes.

2) Le poisson pêché nécessite de puissants entrepôts frigorifiques pour sa conservation. Aussi, ce fait a nécessité la création de l'entreprise "Nicot Entrepôts Frigorifiques" au capital social de 11.130.000 F .

3) Au stade suivant, nous trouvons la société "Nicot Surgelés" au capital de 7.400.000 F. En 1989, elle avait réalisé un chiffre d'affaires de 57 millions de francs. Elle emploie actuellement 72 personnes. Dans ses produits, légumes, viandes, crèmes glacées et pâtisseries côtoient le poisson.

4) Spécialisée sur l'activité mareyage, *"Nicot Marée"* possède un capital social de 1.200.000 F.

5) L'activité de l'armement Nicot a obligé celui-ci à créer la *"Société Armoricaine d'Entretien Naval"*, au capital de 609.700 F qui comme son nom l'indique est spécialisée dans l'entretien et la réparation navale. Ses principaux clients étant d'abord ses propres chalutiers, c'est-à-dire la société *Nicot Armement.*

Nous voyons que par un organigramme simple, la famille Nicot contrôle la filière poisson : de sa capture (armement) à sa distribution (surgelés). Toutes ces sociétés sont basées à Concarneau.

Mais cet armateur, ancien paysan, s'intéressait toujours à l'agriculture. Ceci l'a amené à fonder deux autres sociétés, toutes deux situées à Kemper, *"Nicot Jardinage"* au capital de 5.590.000 F, et la société *"Nicot Bricolage"*, au capital de 2.726.000 située au centre Goulvert de Kemper.

Après avoir énuméré ces diverses sociétés, nous pouvons dresser l'organigramme suivant.

Hervé Person

● ***Amoco paie : un chèque de 212 millions de F est arrivé le 5/5 à la perception de Ploudalmézeau.***

J.Y. Cozan : Le Parc d'Armorique et la langue bretonne

Au mois de janvier, à Crozon, se tenait un colloque organisé par le Parc d'Armorique, réunissant les représentants des minorités de France. Le sénateur Goestchy exprime avec brio l'incohérence de la politique linguistique française en Alsace. D'autres intervenants dénoncèrent aussi cette politique.

Trois mois après, Jean-Yves Cozan récidivait en organisant à l'école du Nivot, dans le Parc d'Armorique, une réunion des associations donnant des cours de langue bretonne hors milieu scolaire. Des représentants basques, corses, alsaciens et gallois (eveljust !) étaient présents. Ceci permit de confronter nos multiples expériences et de dénoncer les pièges, les traquenards que nous tendent nos adversaires de la FEN et de l'appareil étatique français. Cette réunion était organisée par le chanteur Yan Fanch Kemener.

Après avoir accordé une prime à ses salariés parlant le breton ou désirant le parler, le Parc d'Armorique organise des cours de langue bretonne dans différentes municipalités. Sylvie Vigouroux coordonne ces cours.

Dans le dernier "PB", Daniel Thénadey s'adressant aux élus PS, leur déclarait : *"Pourquoi J.-Yves Cozan, qui est de droite, fait-il mieux que vous pour la culture bretonne ?"*. Faut-il s'étonner qu'à Quimper une place soit baptisée : "Place de la Cozanie "

Métallurgie : l'hécatombe

Depuis six mois, plus de 800 suppressions d'emplois en Loire-Atlantique, cette impressionnante liste se décline ainsi : A Châteaubriant : Huard, 130 ; Focast, 59.

A Saint-Nazaire : Eaton, 47 ; Semt, 47 ; Famat, 37 ; Smeg, 65.

A Nantes : Électro Navale, 18 ; Paris Sa, 80 ; Carnaud Nantes, 90 ; Sercel, 52 ; Pilote, 41 ; Rockwell, 56 ; Renault-Outillage, 50 + 9.

Et aussi : à Legé (- 100 emplois) ; Sainte-Pazanne (- 21) ; La Limouzinière (Pilote, - 41). Ces chômeurs de milieu rural devront aller vers Nantes ou Paris. Les grandes villes ne sont-elles pas assez surchargées ?

Nantes : Stop à la centrale nucléaire du Carnet

Le conseil municipal de Nantes a adopté le 11/5 (avec refus de vote de la droite et du PCF) un vœu demandant à surseoir à tous travaux sur le site du Carnet (rive sud de l'estuaire) où EDF a acquis la presque totalité des terrains nécessaires à la construction d'une centrale nucléaire.

Les élus nantais demandent qu'un débat de fond ait lieu sur la politique énergétique de la France, les programmes d'économie d'énergie et la recherche d'énergies alternatives, et relèvent qu'une centrale ne créerait pas d'emplois.

Loudéac : Olida licencie

Racheté par Fleury-Michon, Olida décide de supprimer 210 des 570 emplois de son établissement de Loudéac. Pour la CFDT, cette décision est inacceptable et signifie à terme la disparition de l'usine de Loudéac.

Cette crainte ne sera pas balayée par la déclaration de Roger Colin, PDG d'Olida, à Mûr-de-Bretagne, où il présentait le 6/5, le "plan social" d'accompagnement : "En stricte logique industrielle, selon lui, nous aurions dû fermer l'usine de Loudéac".

● ***Contestation : la SEPNB conteste la mise à quatre voies de la route Carhaix-Châteaulin, dont le trafic, pour elle, ne justifie pas cet investissement.***

● ***Diwan : 1.000 élèves pour la rentrée 1992-93 ? Ils sont déjà 930 inscrits, mais les demandes affluent toujours.***

Un oranger sur le sol irlandais

par Roger Faligot

Et maintenant que va faire John Major en Irlande ?

Le résultat des élections britanniques la semaine dernière ont donc confirmé John Major comme véritable leader du Parti conservateur. Dans la mesure où il est désormais débarrassé de la tutelle de celle qui l'a lancé en politique mais contre qui il s'est rebellé, Margaret Thatcher, Major pourrait choisir dans les cinq ans à venir une option radicale dans le conflit irlandais. Et finalement négocier, comme le font actuellement des dirigeants conservateurs tels que Frederick de Klerk en Afrique du Sud ou Itzhak Shamir au Moyen-Orient.

Toutefois un certain nombre d'éléments ne militent pas en ce sens :

1) La victoire électorale du Parti conservateur est beaucoup plus importante qu'il n'y paraît à première vue ;

2) Ce même parti est beaucoup plus proche de l'armée (qui voit déjà ses effectifs comprimés suite à l'implosion du bloc soviétique) et des services de sécurité (effrayés d'une victoire possible des Travaillistes qui avaient promis une refonte). Ces deux **lobbies** importants souhaitent visiblement conserver l'Irlande du Nord comme point d'ancrage, sinon comme terrain d'entraînement (le contre-espionnage MI 5, qui a perdu son "fonds de commerce" avec la quasi-disparition du KGB fait pression pour obtenir l'exclusivité de la lutte anti-IRA). Et ceci malgré le fait que le dernier sondage d'opinion réalisé en Grande-Bretagne en février (par l'Institut Mori et publié par le *Daily Express*) révèle que 81 % des Britanniques sont favorables au retrait des troupes d'Irlande du Nord ;

3) Les courants tendant vers un Royaume-Uni renégocié, notamment en Écosse, ont été plus faibles que ne le laissaient supposer les sondages initiaux qui évoquaient même une surprenante vague indépendantiste voici deux mois.

4) L'échec électoral de Sinn Féin, avec la perte du siège de Belfast-Ouest, risque d'avoir deux effets interconnectés : un rôle moins politique des Républicains et l'affaiblissement de la tendance au sein de l'IRA favorable à l'action électorale et à des négociations. Ce que pouvaient souligner indirectement les tragiques attentats commis en Angleterre au lendemain de même de l'élection de Major.

L'Ordre d'Orange contre les indépendances irlandaises et écossaises

Un phénomène parallèle s'est produit en Irlande et en Écosse. Dans les deux cas, l'Ordre d'Orange, cette fameuse franc-maçonnerie qui irrigue les vaisseaux du Loyalisme à la Couronne (ceci en liaison avec les groupes paramilitaires loyalistes d'Ulster qui, on l'oublie souvent, ont des cellules clandestines en Écosse). Bref l'Ordre a appellé à voter contre les indépendantistes. A Glasgow, Edinborough ou dans les Highlands, ces Orangistes ont appelé à faire échec au Scottish National Party (SNP).

A Belfast, le révérend Martin Smyth, Grand Maître de l'Ordre d'Orange, a appelé à voter contre Sinn Féin. C'est de bonne guerre. Mais contre Gerry Adams qui tenait son siège depuis 1983, il était impossible de présenter un candidat loyaliste viable puisque Belfast-Ouest est majoritairement de composition nationaliste. C'est pourquoi l'Ordre d'Orange a appelé à voter pour un catholique modéré du SDLP (Parti travailliste social-démocrate) hostile aux Républicains, le Dr Joe Hendron. Le résultat est patent : Adams a retrouvé son électorat de 1987 (16.826 voix). Avec une forte participation et le vote loyaliste, le Dr Hendron l'a emporté avec 589 voix de plus.

Notons tout de même ce paradoxe : pour contrer Sinn Féin, des Loyalistes ont donc voté pour un catholique. Faut-il voir, comme le font des observateurs plutôt optimistes, un changement dans le comportement protestant vers moins de sectarisme interconfessionnel ? Ou un coup de maître tactique auquel nous n'étions pas habitués ?

Après "JFK" : Michael Collins !

Kevin Costner, c'est l'étonnant procureur dans le film d'Oliver Stone sur le mystérieux assassinat du président irlando-américain John Kennedy : "JKF". Selon un de nos correspondants à Hollywood, Costner envisage à présent de produire un film sur Michael Collins.

Collins est une figure mythique de l'Irlande. Tour à tour directeur des opérations puis du renseignement de l'IRA, il avait été favorable au Traité de 1922 qui a permis aux Anglais de conserver les six comités d'Ulster à la Couronne. Chef de l'armée sudiste, au plus fort de la guerre civile qui opposait l'État Libre à l'IRA, il décida de tenter de réconcilier les deux parties, de réunifier l'IRA et l'armée sudiste, pour monter sur Belfast... C'est à ce moment-là qu'il fut mystérieurement assassiné ! Que s'était-il passé ?... Vous le saurez en lisant la nouvelle édition – totalement mise à jour – de mon livre *"La Résistance irlandaise (1916-1992)* qui paraît ce mois-ci aux Éditions Terre de Brume de Rennes.

Publicité bien ordonnée commence par soi-même, comme dit le proverbe.

Sean O'Casey en breton cet été

Le dramaturge irlandais O'Casey qui a précisément écrit plusieurs pièces bouleversantes sur les guerres d'indépendance et la guerre civile sera magnifiquement servi cet été en Bretagne. Le groupe de théâtre bretonnant **Strollad ar Vro Bagan** va en effet monter **An alar hag ar sterred** (La charrue et les étoiles) au festival **Kann al Loar** de Landerneau à la mi-juillet. La "Charrue étoilée", tel était l'étendard de l'Armée des citoyens d'Irlande à laquelle appartint O'Casey, aux côtés du Jean Jaurès irlandais, James Connolly. Par la suite, lorsque celle-ci se fondit dans l'IRA, le dramaturge gardera ses distances. Ses pièces, telle celle-ci qui évoque avec un humour noir l'insurrection de 1916, traduisent bien comment tout le petit peuple de Dublin et d'ailleurs fut déboussolé par la manière souvent chaotique dont se comportait souvent la résistance républicaine.

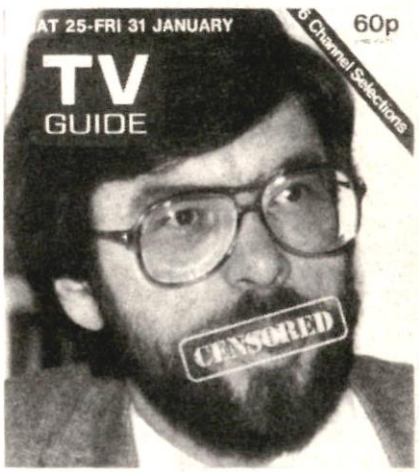


Photo : Couverture d'un journal de télé sud-irlandais qui montre Gerry Adams censuré à la TV en vertu de l'article 31.

L' "Homme en habit vert" au pays des Afghans

L'Académie française reçoit un nouvel "Immortel" et esprit libre – une fois n'est pas coutume – sous la coupole. C'est Jean-François Deniau. Cet ancien ambassadeur qui n'a pas sa langue dans sa poche, s'était illustré, voici quelques années, en apportant son soutien à divers mouvements de libération nationale. Et d'aller sur le terrain au lieu de rester au Twickenham ou au Café Flore de Paris à gloser sur la marche du monde et à signer des pétitions. On le voyait dans les montagnes afghanes aux côtés des Moudjahidine qui prennent Kaboul aujourd'hui ; dans les maquis Khmers face à la double malédiction, – toujours actuelle – celle des Khmers rouges et des envahisseurs vietnamiens ; sur les pistes poussiéreuses d'Éthiopie aux côtés des séparatistes érythréens.

L'habit vert sera approprié à ce fils d'Irlandais. En effet cet amour de la liberté qui l'anime lui a été légué par celle dont il conserve affectueusement une photo dans son portefeuille : sa mère Mary Loth-Simmonds qui s'était illustrée jadis dans le mouvement républicain irlandais.

La cause des Kurdes est-elle sacrée ? (1)

Après les combats au Kurdistan turc en mars dernier, au moment du Newroz, le nouvel an kurde, et devant l'importance des moyens de répression déployés par la Turquie pour lutter contre le Parti des Travailleurs kurdes (PKK), un grand quotidien français se posait la question de savoir si les voyages officiels en Turquie seraient maintenus.

La réponse a été donnée pour la France, avec le voyage du Président de la République, voyage que l'UDB estime particulièrement inopportun et déplacé. Il constitue en effet un désaveu de la condamnation par le Parlement européen de "l'ampleur de la sévérité excessive des actions menées par les forces armées turques". Il constitue aussi un désaveu de la position de l'Allemagne pour laquelle la Turquie constitue pourtant une zone d'influence traditionnelle : le Bundestag a pris la décision en 1991 de ne plus livrer d'armes à la Turquie après les attaques aériennes turques en Irak contre les camps du PKK ; elle a interrompu son aide militaire à la Turquie après l'utilisation de chars allemands lors de la répression menée par l'armée turque au Kurdistan ; enfin la visite prévue en Turquie du ministre du Travail de RFA a été annulée. L'UDB déplore que la France n'ait pas pris une décision semblable, en condamnant les bombardements turcs en Irak (à quatre reprises en mars), en suspendant toute vente de matériel militaire à la Turquie, ainsi que toute coopération militaire, et en annulant tout voyage officiel.

Le maintien du voyage présidentiel en Turquie intervient après plusieurs déclarations officielles françaises, faisant état des progrès de la démocratie en Turquie et pouvant servir de justification à la visite présidentielle. L'UDB estime que cette appréciation est erronée, mais ne doute pas que François Mitterrand soit intervenu pour demander le rétablissement des droits civiques de l'ancien maire de Diyarbäkir libéré en avril 1991 après près de onze ans de prison pour délit d'opinion, pour prendre la défense des vingt-deux parlementaires kurdes dont le procureur général de la Cour de sûreté de l'État d'Ankara a demandé le jugement pour trahison et la condamnation à mort à la suite de leurs propropos à la tribune du Parlement, pour protester contre les poursuites et les tortures infligées aux militants kurdes en raison de leurs écrits, leurs paroles et leurs opinions, pour demander des éclaircissements sur l'assassinat de juin 1991 à mars 1992, d'une cinquantaine de militants enlevés au Kurdistan turc par les "forces des ténèbres".

Quelques progrès minimes semblent avoir été accomplis, comme la levée de l'interdiction de l'usage privé de la langue kurde (mais qui ne fait qu'entériner une situation de fait, car on ne pouvait empêcher les Kurdes de parler leur langue dans leur famille ou entre eux dans la rue), comme l'abrogation des articles du code pénal réprimant le délit d'opinion, comme la libération de la plupart des détenus. Mais, alors que la

Lu dans un journal turc
(et reproduit dans "Courrier International")

Sur la question kurde, Paris "comprend" Ankara

Selon la presse turque, Paris n'a rien à redire à la manière dont Ankara règle la question kurde : la sauvegarde de l'Etat unitaire justifie les interventions contre la *"terreur"*. La diplomatie française est fin prête à prendre la place encore chaude de l'Allemagne.

Yalçin Dogan - *Milliyet* (Ankara)

Le président Mitterrand, qui recevait à Paris Erdal Inönü (vice-Premier ministre turc) voici une quinzaine de jours, lui disait en substance : *"On ne peut pas faire un Etat de chaque village. Si chaque village essaie de devenir un Etat, il n'existera plus d'Etat unitaire. Or, l'existence de l'Etat unitaire est indispensable pour la sauvegarde de la démocratie. Empêcher la terreur signifie la sauvegarde de la démocratie et de l'Etat unitaire. Je comprends donc votre situation, et je l'approuve."*

Erdal Inönü et la Turquie sont soulagés par les propos de François Mitterrand qui figurent dans les documents officiels et montrent de façon très nette l'attitude de la France vis-à-vis de la terreur du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan). Ce soulagement est également sensible en ce qui concerne la visite que le président Mitterrand doit effectuer à Ankara le 13 avril.

Le dernier président français à se rendre en Turquie fut le général de Gaulle. C'est donc ce mois-ci que se réalisera la première visite présidentielle depuis celle de 1968. François Mitterrand vient pour signer une série d'accords avec la Turquie, notamment celui concernant les établissements scolaires de Galatasaray*. Ce dernier projet, surtout, est le fruit de la propre volonté politique de François Mitterrand.

Ces dernières années, la France a accordé à la Turquie une place particulière. Cela n'est pas sans rappeler les dernières époques de l'Empire ottoman. Surtout dans le domaine culturel, on note un rapprochement important entre la France et la Turquie. En espérant sans doute que ce rapprochement culturel s'accompagnera aussi d'un rapprochement économique, Paris essaie de faire oublier à la Turquie les différends de ces vingt ou trente dernières années, allant parfois jusqu'à des prises de position hostiles à l'égard d'Ankara. A Paris, on s'occupe de très près, au niveau présidentiel, de certains appels d'offres lancés par la Turquie. Un point est crucial : la France pense que l'Allemagne est en train de perdre du terrain en Turquie, et Paris se déclare candidat pour combler le vide ainsi créé.

Le point de vue français peut se résumer ainsi : La France n'accepte pas qu'il y ait des minorités sur son territoire. Elle croit aux libertés et aux droits fondamentaux pour tous, mais n'accorde pas de droits spécifiques aux minorités, ne serait-ce que sur le plan culturel. Il se peut qu'en Turquie la situation en ce qui concerne les droits de l'homme ne soit pas parfaite. Toutefois, la France et la Turquie sont des Etats unitaires et leur politique en ce qui concerne la reconnaissance des minorités n'est pas fondamentalement différente. Pour ces raisons, la France n'a rien à redire à la politique kurde de la Turquie. ■

* *Galatasaray : lycée français qui sera complété par une université.*



Turgut Özal.
Dessin de Pedro Palma (C & W Syndicate)

France obtient le développement du rôle du lycée francophone de Galatasaray, qu'a dit Mitterrand devant l'exclusion de la langue kurde des écoles, des manifestations publiques, de la radio ?

L'UDB tient à rappeler que les promesses faites par Suleyman Demirel, lors de son arrivée au pouvoir, n'ont pas été tenues et que les provinces kurdes de l'Est continuent à être livrées aux mauvais traitements militaires. A la fin de février dernier, quarante-neuf députés ont demandé le cessez-le-feu dans l'Est du pays, la levée des lois d'exception et des sanctions contre les tortionnaires et assassins.

La réponse a été la prolongation pour quatre mois de l'état d'urgence dans les provinces de l'Est, où les forces de répression continuent à faire ce qu'elles veulent. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que quatorze d députés kurdes aient quitté la coalition gouvernementale pour protester contre la politique de "douleur et de larmes" d'un gouvernement qui "n'a pa su tenir ses promesses" envers la population kurde. Il ne faut pas s'étonner non plus que la population kurde, soumise depuis soixante-dix ans à une politique répressive, privée des droits humains élémentaires, apporte de plus en plus, en l'absence d'une solution démocratique, son soutien au PKK qui a abandonné sa justice expéditive et mis en veilleuse ses revendications séparatistes. Il est trop facile devant une telle situation de déplorer, comme le font nos gouvernants, "la violence, qu'elle qu'en soit l'origine" ou bien de condamner le "terrorisme aveugle".

L'UDB ne peut accepter que la France puisse se satisfaire des déclarations du Premier ministre turc qui ne visent qu'à abuser l'opinion publique occidentale, alors que ce Premier Ministre refuse toute idée d'autonomie pour les Kurdes, alors que le gouvernement turc refuse l'emploi pour ceux-ci du terme de "minorité". L'UDB estime d'autre part qu'il n'y a rien à attendre de l'État français qui n'admet pas l'existence en France de minorités linguistiques ou nationales et qui prétend donner des leçons aux autres pays sur la façon de résoudre leurs problèmes de minorités.

L'UDB demande aussi quelle réponse a fait le gouvernement turc aux demandes de prolongation au-delà du 28 juin prochain de la mission de la Force multinationale, basée en Turquie, chargée de protéger les Kurdes du Nord de l'Irak soumis actuellement, dans l'indifférence générale, aux attaques de l'armée irakienne et à un implacable blocus.

L'UDB craint enfin que le voyage en Turquie de François Mitterrand ne soit une caution à un État, dont l'armée occupe toujours le tiers de l'île de Chypre, qui n'a jamais voulu reconnaître le génocide des Arméniens en 1915 et qui développe une politique ambiguë de relations avec les peuples turcophones d'Asie Centrale et du Caucase.

(1) En mars dernier, après avoir reçu Massoud Barzani, dirigeant du Parti Démocratique du Kurdistan, Roland Dumas a déclaré que la cause des Kurdes était "sacrée".

Course Paris-Barcelone

Cette course à pied en relais se déroulera du 1er juin au 24 juillet 1992 dans le cadre de la campagne européenne "1492-1992 : 500 ans pour l'Identité et la Dignité des Peuples Américains" en coordination avec la campagne continentale américaine "500 ans de résistance indienne, noire et populaire".

Cette course est organisée par une coordination européenne d'ONG dont le collectif Guatemala (duquel est membre l'UDB). Elle est officialisée par le label du Comité interministériel français Cinquième centenaire de la rencontre des Deux-Mondes et par le parrainage des Communautés européennes. Elle part de Paris, lieu de signature des Déclarations des droits de l'Homme de 1789 et de 1948 pour arriver à Barcelone, lieu des Jeux Olympiques synonyme de fraternité.

Il s'agit d'une manifestation à la fois sportive et sacrée, car la course à pied a toujours été chez les Amérindiens un moyen ritualisé de communication et de transmission des messages. Longue de plus de 3.000 km, elle mobilisera un groupe pivot de 12 coureurs, 6 coureurs américains et 6 coureurs européens, auxquels viendront se joindre à la frontière franco-espagnole un groupe de coureurs d'Espagne. Parmi les coureurs américains il y aura des coureurs indiens des Etats-Unis et du Guatemala, ambassadeurs de leurs peuples.

Les coureurs du groupe pivot se relaieront tous les dix kilomètres avec un bâton, rappelant le bâton sacré dans les courses rituelles et un parchemin contenant le manifeste européen pour l'identité et la dignité des peuples américains, solennellement remis à Paris en présence de Rigoberta Menchu, symbole de la résistance indienne et candidate au Prix Nobel de la Paix 1992 ; le parchemin sera remis au maire de chaque ville-étape et à l'arrivée de la course, à M. Samaranch, président du Comité international olympique, à M. Abad, président du comité organisateur des J.O. de Barcelone et à un représentant de l'Etat espagnol.

L'objectif de la course

Il est de sensibiliser l'opinion sur les points suivants :

– les violations des Droits de l'Homme et des Droits des Peuples dont sont victimes en Amérique, depuis 500 ans, les populations amérindiennes et noires ;

– La nécessité de redécouvrir l'identité et l'histoire des peuples des Amériques ;

– la nécessité de sanctions économiques et politiques à l'égard des Etats américains coupables de violation des Droits de l'Homme ;

– la nécessaire et urgente sauvegarde de l'environnement ;

– la nécessité de régler la dette extérieure qui étrangle les peuples d'Amérique Centrale et du Sud et qui entrave la mise en œuvre d'une politique sociale adaptée à chaque culture ;

– le vœu d'attribution du Prix Nobel de la Paix à Mme Rigoberta Menchu ;

– la demande de libération immédiate de M. Léonard Peltier, leader de l'American Indian Movement, emprisonné depuis 17 ans aux USA.

Pendant la course, les coureurs du groupe pivot pourront être accompagnés par des coureurs locaux membres de clubs sportifs et d'associations solidaires de la course. Des personnalités participeront symboliquement au périple en portant le bâton et le parchemin.

A l'arrivée de chaque ville-étape, après la remise du parchemin au maire et une rencontre avec la presse seront organisées en soirée un forum-débat et une animation artistique. Une exposition itinérante suivra le même parcours que la course.

Le parcours en Bretagne

Partie de Paris, la course passera en Bretaagne, descendra vers le Pays basque, avant de remonter en Occitanie jusqu'à Nîmes, d'où elle obliquera vers le Sud et la Catalogne.

Elle arrivera à Rennes le 7 juin au soir (venant d'Avranches ou du Mont Saint-Michel), à Saint-Brieuc le 8, à Lannion le 9, à Brest le 10, à Quimper le 11, à Lorient le 12, à Vannes le 13, à Nantes le 14.

L'UDB a décidé d'apporter son soutien à cette course. Elle vous appelle à aider à l'organisation des étapes, à participer aussi aux différents forums-débats, mais aussi à accompagner les coureurs.

Pour tous renseignements s'adresser à Y. Jardin, 12 rue de Fourcault, 29100 Douarnenez.

Sahara occidental :

Les propos de M. Kouchner sont scandaleux

Les propos de M. Bernard Kouchner au sujet du problème du Sahara occidental, reproduits dans "Le Monde" du 7 mai 1992, sont scandaleux. Prendre le parti du Maroc quand on prétend agir en faveur des droits de l'homme est tout simplement inconcevable.

Faut-il rappeler à M. Kouchner que le plan des Nations-Unies en faveur d'un règlement pacifique au Sahara occidental est actuellement bloqué en raison des multiples obstructions faites par les autorités marocaines au déploiement de la Minurso ? Faut-il rappeler à M. Kouchner qu'Amnesty International, dans un rapport paru en 1991, a dénombré plus de 800 cas de disparitions parmi la population sahraouie ? Faut-il rappeler à M. Kouchner que l'armée et la police marocaines ont arrêté 200 jeunes Sahraouis en janvier 1992, dont on est sans nouvelles ?

Il n'y a pas de plus ou moins grands violeurs des droits de l'homme. Les droits sont partout les mêmes, pour tous les hommes et pour tous les peuples.

Max SIMEONI,
député européen

Mars 92 : Seconde assemblée des citoyens du processus d'Helsinki (HCA) Un représentant de l'UDB à Bratislava

Du 26 au 30 mars derniers se tenait à Bratislava (capitale de la Slovaquie) la seconde assemblée des citoyens du processus d'Helsinki (HCA).La première session avait eu lieu les 19-21 octobre 1990 à Prague. Le président Vaclav Havel en avait salué l'ouverture en personne.

Le processus d'Helsinki a l'originalité de réunir des délégués de tous les Etats d'une région (en l'occurrence l'Europe, plus les Etats-Unis et le Canada parties prenantes des réalités européennes depuis 1945), pour discuter à la fois des problèmes de paix, de droits civiques, de coopération, lors de conférences régulières. Il était logique que Prague, ville de nombreux dissidents membres de la "charte 77", devienne le lieu de cristallisation du processus de "l'Helsinki par en bas" ; c'est-à-dire la construction d'un forum permanent des sociétés civiles, complément (ou le cas échéant contradicteur) du processus "par en haut" initié par les gouvernements (CSCE Paris, nov. 90, conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

Mais de l'intégration de quelles forces s'agissait-il ? Principalement des forces qui, avec plus ou moins de conscience de ce qu'elles faisaient, se sont mis en travers des mécanismes traditionnels de gestion de l'affrontement Est-Ouest, le couple infernal : détente/guerre froide.

Plusieurs mouvements bretons associatifs ou non, dont l'UDB, ont constitué un comité breton de HCA. C'est en qualité de délégué que je me suis rendu à Bratislava.

La démocratie, un bien rare sur lequel il faut veiller

Selon le président Vaclav Havel (ancien dissident) il ne faut pas laisser l'entretien de la démocratie sous la seule responsabilité des hommes politiques. La démocratie doit surtout se développer par le bas, s'appuyer sur la "société civile" et donc sur les citoyens de base. Une partie de ces citoyens d'un genre nouveau (environ 700 de 40 nationalités différentes), réunis à Bratislava, ont travaillé sur le thème suivant "New walls in Europe - Racism & nationalism - Civil solutions" (de nouveaux murs en Europe - racisme et nationalisme - des solutions civiques).

En effet, malgré la chute du totalitarisme dans les sociétés de l'Est, les problèmes sont loin d'être réglés, bien au contraire. Il est apparu de nouveaux dangers liés à l'absence de traditions démocratiques et à une crise économique aiguë. Ces divers peuples, libérés du joug soviétique et livrés à eux-mêmes, se précipitent dans un nationalisme délirant sensé résoudre les problèmes éocnomiques. Evidemment il n'y a rien de plus faux.

Cette situation explique les affrontements inter-ethniques auxquels nous assistons sans bien les comprendre (Serbes contre Croates ou Arméniens contre Azeris). La guerre est la seule solution qu'aient trouvée les dirigeants de ces nouveaux Etats, c'est l'aboutissement logique des idéaux racistes et nationalistes. Mais ce que traduit surtout ce résultat affligeant c'est tout simplement l'absence de relais dans la vie démocratique anesthésiée pendant 40 années de dictature. Les partis politiques et les associations n'existent à l'Est qu'à l'état embryonnaire et ne peuvent concurrencer des idéologies latentes depuis de nombreuses années. La démarche de la HCA trouve ainsi sa justification. Il est très important qu'en dehors de la logique des États (aux niveaux intergouvernementaux) il puisse exister des relations entre citoyens de la base, pour formuler des propositions raisonnables face aux délires des leaders nationalistes forcenés.

Des groupes de travail ont planché sur des propositions de règlement de ce genre de conflit. Des textes vont être prochainement édités, souhaitons qu'ils soient repris par les différents gouvernements. Ou alors, conformément à l'esprit de la HCA, de grandes campagnes internationales vont être organisées pour tenter de contraindre ces gouvernements à plier. Car la force de HCA est l'organisation en réseaux, qui jette tout problème que certains voudraient tenir à un niveau local, à la face du monde.

Mais qu'est-ce qui explique la présence des Occidentaux ?

Mais alors comment expliquer la présence des délégués des nations occidentales, quels problèmes ont-ils à régler ? Peut-être bien les mêmes, à y regarder de plus près, en effet comment ne pas comparer la situation des Hongrois minoritaires vivant en Serbie avec la situation des Irlandais catholiques vivant en Irlande du nord, comment ne pas reconnaître dans l'exclusion de nos communautés immigrées le problème des Tsiganes en Europe centrale et enfin qu'y a-t-il de fondamentalement différent entre la situation des Arméniens du Karabah et les Basques du nord coupés de ceux du sud par une frontière qu'ils n'ont pas choisie.

Enfin, extrêmement plus grave encore, comment ne pas être frappé par le risque d'augmentation de l'abstention lors de nos consultations électorales, par la désaffection vis-à-vis des partis politiques qui ne proposent pas de débats démocratiques à la population, par la montée d'idéaux nationalistes de la pire espèce. Les nations de l'Est n'ont pas encore de bon relais démocratiques et les quelques exemples ci-dessus montrent que les nations occidentales perdent doucement les leurs, dans l'indifférence égoïste quasi générale.

On peut légitimement se demander si la démocratie n'est pas en perte de vitesse dans nos sociétés occidentales. Il y a donc urgence à réagir, la démocratie doit s'entretenir chaque jour, c'est l'affaire personnelle de chaque citoyen.

Et que faisaient donc les Bretons à Bratislava ?

Deux autres personnes du comité breton avaient également fait le déplacement et m'avaient retrouvé là-bas. Au travers des commissions auxquelles nous avons participé, nous avons exposé la situation de la Bretagne aux participants toujours incrédules sur l'attitude de la France envers ses minorités. Qu'il s'agisse de l'enseignement des langues régionales, de la place ridicule de ces langues dans les médias ou de la faiblesse de la décentralisation et donc la faiblesse du pouvoir des citoyens face à un Etat omniprésent.

Il y a un gros effort de communication à faire pour informer le "monde extérieur" sur la situation. Ainsi la plupart des participants ignoraient totalement qu'il y a en Bretagne 600.000 personnes capables de parler breton (une langue totalement différente du français) pour simplement 1.000 enfants scolarisés dans cette langue. Ils ignoraient également que cette langue n'a à ce jour aucun statut légal, ce qui est un déni de justice et de démocratie flagrant.

Nous leur avons donc apporté une nouvelle vision pour nuancer les conseils paternalistes de la France, grande donneuse de leçons en matière de démocratie pourvu que cela se passe à l'extérieur.

Il y a matière à travailler pour la démocratie en Bretagne

Enfin à un autre niveau, la consternante démonstration des dernières élections, où l'on a parlé de tout sauf du principal ; à savoir des problèmes de la région : vieillissement, exode des jeunes, faillite de l'agriculture, pollution, extension des pouvoirs régionaux dans la future Europe (prévue dans le traité de Maastricht, qui n'est pas non plus un exemple de démocratie), illustre bien la nature du mal.

Le débat démocratique a été soigneusement évité. Aucun choix sur des projets concrets n'a été proposé et nous avons pu assister à la place à une suite de querelles sans intérêt entre les différents partis, histoire de savoir à qui reviendrait le pouvoir. La farce qui consiste à sortir du tiroir des prétendus militants de forces politiques neuves à la veille des consultations électorales est pitoyable.

Qu'ils sortent donc de leur tanière dès aujourd'hui, les "militants actifs" de Génération Écologie ou des Verts qui brigueront nos suffrages aux cantonales en 1994, aux municipales et aux législatives en 1995, pour appeler à voter pour les notables en place dès le second tour.

Sans véritable mutation de la politique hexagonale qui prendra enfin en compte les aspirations de la base sans se laisser manœuvrer par des technocrates, nous nous dirigeons tout droit vers le chaos.

C'est à nous, simples citoyens, de relever ce défi. C'est un défi moderne qui demandera du travail et de l'investissement à chacun d'entre nous. Et il ne faut pas laisser à un petit nombre cette responsabilité.

Gwenael HENRY

Les cahiers de l'IROISE
Société d'Etudes de Brest et du Léon



Comprendre l'Irlande
avec Roger Faligot

C'est avec beaucoup de fierté – mais aucun mérite – que le "PB" voit plusieurs de ses chroniqueurs attitrés publier des livres de haut niveau. Récement, c'était Yves Plasseraud et "les nouvelles démocraties d'Europe centrale", cette fois, c'est Roger Faligot qui signe "un oranger sur le sol irlandais", et "la Résistance irlandaise (1916-1992)" aux éditions Terre de Brume. Les grands spécialistes et vulgarisateurs – au meilleur sens du mot – de l'histoire de l'Irlande sont des Bretons actifs : Jean Guiffan pour l'histoire de l'Irlande depuis les origines, Roger Faligot pour le XX[e] siècle.

L'ouvrage nouveau reprend l'histoire de l'Irlande parue sous le même titre en 1977 chez Maspero, introuvable depuis longtemps. Il la remanie et l'actualise en traitant la période 1976-1992.

En préambule, l'auteur précise qu'en 1977 bien des peuples reconnus aujourd'hui ne donnaient pas cher de leur avenir. Et de poser la question : qui sera le De Klerck britannique, acceptant de négocier avec toutes les parties en présence. Après avoir examiné la "longue marche de la vieille Ira" (1916-66) et "la nouvelle Résistance", qui s'enracine dans la lutte pour les droits civiques de 1968-70 pour s'achever avec la fin de l'ère travailliste (1979), l'auteur présente la période Thatcher (1979-92) et son héritage, noir pour tous.

Auparavant, on découvre la tentative de paix Boal/Mac Bride (1976-77), qui fut à deux doigts d'aboutir. Marquée par l'assassinat de Mountbatten et par son tempérament autoritaire, Thatcher va contribuer à porter la lutte contre les républicains irlandais non armés (assassinats politiques).

C'est le refus du statut politique, les grèves de la faim mortelle de Bobby Sands et de ses dix camarades, une campagne du gouvernement Thatcher auprès de la presse internationale, puis une riposte, l'attentat de Brighton et des élections qui confirment que le Sinn Fein représente plus de la moitié de la communauté catholique d'Irlande du Nord.

L'impasse actuelle est évoquée, avec le vœu d'une ouverture britannique. L'auteur est remarquablement informé sur la guerre et le mouvement républicain, sur la politique thatcherienne aussi. Par contre, les forces politiques classiques sont peu évoquées : il est vrai que pour beaucoup, les partis irlandais actuels, c'est "bonnet blanc et blanc bonnet".

Une précision toutefois : il ne s'agit pas d'une histoire de l'Irlande contemporaine mais d'une histoire de la résistance des Irlandais à l'occupation de l'Irlande du Nord par le Royaume-Uni. L'évolution politique et sociale de la République est peu évoquée. On la trouvera dans le livre de Jean Guiffan déjà mentionné. Le livre de Roger Faligot est aussi un livre à thèse : le combat pour la réunification est mené par le Swinn Fein et l'Ira. L'auteur fait ce constat sans pour autant cautionner les types d'action choisis. De ce fait, les formations qui ont opté pour d'autres voies, comme le SDLP au Nord, sont traitées en quelques lignes seulement.

La documentation est si riche qu'un index des noms propres aurait été utile. Enfin, pour 280 pages très denses, on en a pour son argent ! (119 F).

Quatre albums illustrés publiés en breton par les éditions Gallimard

L'édition de livres d'enfants est depuis quelques années le secteur le plus dynamique de l'édition en langue bretonne, grâce notamment aux éditions *An Here,* créées à Quimper en mars 1983 et qui ont déjà fait paraître plus de 100 titres différents. Quatre superbes petits albums illustrés, parus il y a quelques jours, viennent élargir encore le choix offert aux enfants et aux jeunes parlant breton.

Créé en 1972 par Pierre Marchand, un Breton de Loire-Atlantique, *Gallimard Jeunesse* est devenu en vingt ans un des principaux éditeurs de jeunesse en France et en Europe et a publié déjà 2.300 titres. En 1990, *Gallimard Jeunesse* a lancé une nouvelle collection pour les plus petits (3 à 6 ans) : "Mes premières découvertes". Une trentaine de titres sont déjà parus et cette collection connaît un vif succès aussi à l'étranger. Une bonne partie des titres parus en français ont été aussi traduits et publiés dans une trentaine d'autres pays, en Europe, aux États-Unis, au Japon...

Gallimard qui a maintenant un pied en Bretagne et qui s'apprête à lancer une collection de guides touristiques illustrés révolutionnaires, n'a pas voulu oublier les langues dites "régionales" et elle a décidé, à titre expérimental, de publier quatre petits albums de cette collection "Mes premières découvertes" en langue bretonne : "Ar Vleunienn" (la fleur), "An Douar hag an Oabl" (la terre et le ciel), "Ar c'hastell-kreñv" (le château-fort) et "Nijerez" (l'avion). La traduction a été réalisée par Olier ar Mogn, assisté de Divi Kervella. Les petits Bretons vont ainsi disposer de quatre petits albums superbement illustrés et très intelligemment conçus, qui sont parmi ce qui se fait sans doute de mieux aujourd'hui dans l'édition de jeunesse en Europe et dans le monde.



Renan et Tréguier, un nouveau "Cahier de l'Iroise"

Le 2 octobre 1892, voici près d'un siècle, mourait Renan. Le centenaire doit permettre de mieux connaître un personnage un peu fossilisé par son image de penseur officiel de la III[e] République.

Le contexte, c'est-à-dire Tréguier et le Trégor, fait l'objet d'une présentation par B. Tanguy, qui recherche les origines de la ville et du diocèse dont elle fut l'évêché. J.C. Cassard nous fait découvrir la vie dans Tréguier à l'époque de Saint-Yves.

J.B. Henry évoque les origines familiales de Renan. Jean-Yves Copy présente, photos à l'appui, les gisants de Tréguier.

Jean Balcou s'interroge sur "le bonhomme système" évoqué par Renan dans ses savoureux "souvenirs d'enfance et de jeunesse", Fanch Péru nous montre que Renan était bon bretonnant et ne dédaignait pas de le montrer. Mais à l'instar de Bretons ayant "réussi" à Paris, il ne semblait pas croire en l'avenir du breton et son scepticisme a privé la langue d'un héraut de poids. D. Giacobi nous restitue l'érection de la statue de Renan, en 1902, à la demande de Jules Guillerm, maire (grand-père de notre ami Alain G.). Henri Le Bellec nous livre une belle comparaison, "Renan et Pollès, le rêve ou la folie celtique".

Des chroniques et comptes rendus complètent cette agréable livraison de 66 pages (40 F) de la "société d'études de Brest et du Léon", qui édite les Cahiers de l'Iroise (Archives municipales, Brest).

Chaque mois depuis 1969
armor magazine
présente et commente
LA VIE BRETONNE
B.P. 419
22404 LAMBALLE CEDEX

Armand Tuffin de La Rouërie (1751-1793)
Un Breton hors pair, un stratège

Dans quelques mois nous allons commémorer le deuxième centenaire de la mort du marquis de La Rouërie, une des personnalités les plus étonnantes et les plus marquantes d'un siècle, le XVIII•, qui n'en fut pas avare. Etrangement méconnu et oublié pendant des générations, il aura fallu la parution de l'ouvrage de Georges Lenôtre au début du siècle pour le faire ressurgir des ombres d'un passé encore assez proche.

Héros de la guerre de l'Indépendance américaine, défenseur de la constitution bretonne contre l'absolutisme royal, instigateur de la chouannerie, un observateur peu éclairé pourrait relever dans ces différents engagements une certaine incohérence. Nous espérons pouvoir montrer qu'il n'en a rien été et qu'à travers les péripéties de son existence, La Rouerie est toujours resté fidèle à lui-même et défenseur de la vraie liberté.



I– Débuts

Né le 13 avril 1751 à Fougères, à l'hôtel de La Belinaye, dans une famille d'ancienne noblesse, de bonne heure orphelin de père, Armand Tuffin ne se borna pas, au cours de son enfance et de son adolescence, comme le dit méchamment Voltaire, à apprendre à danser. Comme la plupart des jeunes gentilhommes, il était destiné à la carrière militaire et sa mère, femme de caractère, lui fera donner une éducation assez soignée et enseigner – chose rare à cette époque – l'allemand et l'anglais, deux langues qui, par la suite, devaient lui rendre bien des services.

En 1766, à l'âge d'à peine 17 ans, Armand est envoyé à Paris "où il est affecté comme enseigne, c'est-à-dire officier porte-drapeau, au régiment des gardes francaises", et mènera pendant quelques années dans le milieu plus ou moins corrompu de la capitale une existence agitée, amoureux d'une actrice de l'Opéra, la Beaumesnil, et rival sans le savoir de son propre oncle de La Belinaye.

Au cours d'un duel pour un motif futile et ridicule, il blesse très gravement son adversaire, le comte de Bourbon-Busset, ancien compagnon d'enfance du roi Louis XVI. En dépit de son indulgence, le roi se fâche cette fois pour de bon et menace de faire pendre cet écervelé qui doit se réfugier en Suisse d'où il envoie sa démission d'officier des gardes françaises en attendant de regagner son château de Saint-Ouen.

Ses amis lui suggèrent alors de se marier et de poursuivre ses jours paisiblement au milieu de ses terres. Mais La Rouërie est un homme d'action. A 28 ans, il est encore plein de jeunesse, militaire, il veut se battre.

II – L'Amérique

Nous sommes en 1776. Depuis un an les 13 colonies anglaises de l'Amérique se sont soulevées contre la tyrannie du roi Georges III pour la défense de leurs libertés. Ces libertés parlementaires chères aux Anglais des deux rives de l'Atlantique et dont les racines lointaines remontent à la "Grande Charte" jadis imposée, au XIII• siècle, par les barons au roi Jean-sans-Terre, et surtout à la fameuse "Déclaration des Droits" ("Bill of Rights") ratifiée en 1688 par Guillaume d'Orange et qui établit qu'aucun Anglais ne peut être soumis à une loi que ses représentants n'ont pas votée eux-mêmes.

C'est au nom des libertés anglaises que les colonies d'Amérique se sont séparées de l'Angleterre. La guerre de l'Indépendance ne fut pas, en son origine, une guerre nationale mais **une guerre civile entre Anglais**. Soulevés pour la défense de leurs droits traditionnels, les Américains s'enflamment pour les idées de liberté, d'égalité et de souveraineté populaire déjà répandues dans toute l'Europe par les "Lumières" et dont, pour la première fois, les déclarations des droits des Etats insurgés, et en particulier celle de Virginie, vont apporter le code au monde, bien avant la fameuse "déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen" qui s'en inspirera jusque dans les détails de la rédaction : idées très en vogue dans tout le royaume de France, sous l'influence des loges et des sociétés de pensée, et particulièrement en Bretagne, une Bretagne qui lutte justement pour le maintien de ses institutions particulières et de son autonomie.

Notons une certaine analogie entre le combat du peuple breton pour la défense de sa constitution et celui des colons américains pour leurs libertés parlementaires. Des différences aussi, nous l'avons fait remarquer, la guerre de l'Indépendance américaine est une guerre civile entre Anglais. La lutte pour la défense des institutions bretonnes a un caractère plus national qu'idéologique. Mais la Betagne qui est restée, à l'encontre du reste du royaume, sous une sorte de régime monarchique constitutionnel, ne peut être qu'encore plus perméable que les autres provinces aux idées nouvelles.

Breton lui-même, La Rouërie y est favorable. Il a dorénavant trouvé un terrain d'action, un sens à son existence, un moyen de racheter ses erreurs de jeunesse. Il est décidé à mettre son épée au service de la Révolution américaine.

Au début du mois de février de l'année 1777, il s'embarque à Nantes avec son valet de chambre Lefebvre qui est devenu pour lui un ami, sur le "Morris" chargé d'armes, de munitions, de vêtements et de vivres pour les insurgés et dont le capitaine, Anderson, a consenti à lui louer une chambre.

Après deux mois de traversée, alors qu'ils aperçoivent déjà les côtes d'Amérique, ils sont pris en chasse par une frégate anglaise dont les boulets atteignent la soute à munitions et mettent le feu au navire. L'équipage, avec La Rouërie et Lefebvre, n'a plus que la ressource de se jeter à l'eau, et c'est ainsi qu'ils achèvent leur traversée, à moitié nus et trempés.

Après s'être procuré des vêtements secs, les deux Bretons prennent immédiatement la route de Philadelphie où siège le Congrès continental (c'est-à-dire l'assemblée des représentants des colonies révoltées). Le Congrès octroie à La Rouërie sans difficultés le grade de colonel, nomination bientôt confirmée par le Général Washington impressionné par sa bonne mine et peut-être également par sa connaissance de l'anglais. Il lui donne l'autorisation de lever une légion de partisans, nous dirions aujourd'hui un commando, qui combattra aux côtés de l'armée des Insurgents tout en restant directement sous les ordres du généralissime.

C'est à partir de cette époque que La Rouërie, abandonnant son titre peu démocratique et même son nom difficilement prononçable pour des gosiers anglo-saxons, va devenir le "Colonel Armand", bientôt célèbre d'un bout à l'autre de l'Amérique.

Avant de nous étendre sur sa carrière et ses exploits il nous paraît important de faire deux remarques :

– D'abord que La Rouërie a débarqué sur le continent américain dès le mois d'avril 1777 et commencé à participer aux opérations militaires dès le mois suivant, c'est-à-dire **trois mois** avant l'arrivée de La Fayette, comme celui-ci l'a d'ailleurs très loyalement reconnu.

– Colonel de l'armée américaine avant de devenir officier général dans cette armée il n'a jamais rien eu à voir avec le corps des volontaires de La Fayette, pas plus qu'avec le corps expéditionnaire officiel français de Rochambeau, arrivé beaucoup plus tard, en 1780, si ce n'est à l'occasion d'opérations ponctuelles et à titre d'officier américain.

Son corps de partisans forme une sorte de **brigade internationale** formée de volontaires de diverses nationalités en particulier beaucoup d'Allemands de Pennsylva-

nie et également du corps du général polonais Pulaski dont il va hériter après que celui-ci soit tombé en combattant. C'est parmi ces germano-américains de Pennsylvanie que La Rouërie rencontre celui qui sera jusqu'à la fin son plus fidèle ami, le futur major Georges Schaffner.

Le corps du "Colonel Armand" le "1er bataillon de la légion de partisans", fournira une aide très précieuse aux dirigeants de l'armée continentale car tout en combattant à ses côtés, il n'était pas intégré dans ses structures, ce qui lui donnait une grande mobilité. Le haut commandement pourrait l'utiliser où bon lui semblait, souvent pour éclairer la marche de l'armée, en protéger l'arrière-garde ou pour harceler l'ennemi.

On ne s'étonnera donc pas de trouver toujours Armand aux endroits les plus exposés ou affecté à des missions particulièrement délicates telle que la capture du major anglais Baremore loin à l'intérieur des lignes de l'adversaire.

C'est au cours de ces combats qu'il va se révéler un chef incomparable non pas seulement par ses qualités proprement militaires, ses dons d'organisateur, son sens inné du terrain, sa hardiesse, sa résistance à la fatigue, à la faim, à la chaleur et au froid, mais plus encore par ses qualités humaines, son souci constant du bien-être de ses hommes dont il partage les souffrances et les dangers, dont il remonte le moral par sa verve et son entrain. A Brandywin il couvre la retraite de l'armée américaine, à Germantown, Whitemarsh, Monmouth, Camden, sa bravoure emporte l'admiration, non seulement de ses compagnons mais des autres chefs de l'armée américaine.

Revenu quelques mois en France, en 1781, pour se procurer à ses frais des armes, des munitions et des équipements pour sa légion, il est fait Chevalier de St Louis par le roi Louis XVI et rentrera à temps pour participer au mois de juillet, à titre personnel, au siège décisif de Yorktown et à la prise d'un des deux redoutes qui commandent l'entrée de la ville dont la chute contraindra le général anglais Cornwallis à capituler avec 7.000 hommes. Fait brigadier-général de l'armée américaine, la guerre se termine sans qu'il ait pu réaliser son grand rêve : la création d'une véritable cavalerie américaine dont il serait devenu le commandant en chef. Mais il s'attarde quelque temps aux Etats-Unis afin de veiller au reclassement dans la vie civile des hommes qui ont servi sous ses ordres et ne reviendra dans son pays qu'à la fin du mois de mai 1784.

III – La fête était finie

On avait fait un triomphe à La Fayette, Rochambeau et leurs troupes mais la fête est finie à son arrivée. Les places sont prises, les récompenses et les décorations ont déjà été distribuées. Il passe inaperçu et oublié. La Rouërie rentre donc en Bretagne où il va partager son temps entre son château de St-Ouen qu'il va s'occuper à rénover et Fougères où il retrouve ses amis et rencontre de nombreuses jeunes femmes jolies et charmantes.

Son choix se porte finalement sur une des plus riches et plus belles héritières de Bretagne, sa presque voisine, Louise Charlotte de Saint-Brice qui demeure au château de la Motte en St-Brice-en-Cogles, à 9 km de St-Ouen. Le mariage est célébré le 27 décembre 1785. Mais cette union ne sera qu'un court instant de bonheur dans son existence.



Louise-Charlotte ne tarde pas à tomber gravement malade. Tuberculeuse elle s'éteint six mois après, en dépit des soins du jeune médecin que son mari a appelé à son chevet, le docteur Magloire Chévetel, originaire de Bazouges-La-Pérouse et qui jouit d'une certaine reoommée. La Rouërie est désespéré par la mort de sa femme mais reconnaissant à Chévetel pour les efforts qu'il a déployés pour la sauver. Il le garde avec lui dans son château avec son ami le major Schaffner, avant de lui procurer à Paris une véritable sinécure comme médecin consultant de Monsieur, frère du roi.

IV – L'affaire de Bretagne

Voilà donc La Rouërie de nouveau seul à St-Ouen, rongeant son frein, quand une nouvelle occasion d'activité s'offre à lui : c'est une attaque du pouvoir royal contre la constitution bretonne, orchestrée par le premier ministre Loménie de Brienne, personnage équivoque dont les événements mettront bientôt en lumière le véritable caractère.

Restreignant considérablement les compétences judiciaires et politiques du Parlement de Bretagne (Droits de remontrances et d'enregistrements) par la création des "Grands Baillages"', et cela sans le consentement des Etats, ce qui était absolument contraire aux conventions du "Traité d'Union", ces mesures arbitraires vont provoquer une violente effervescence, en particulier à Rennes où tous les corps constitués se rassemblent pour protester, en dépit de la présence des troupes royales qui doivent finalement reculer devant une foule hostile venue soutenir les magistrats bretons.

Les 19 et 20 juin, le Second Ordre (la Noblesse) réuni à Vannes, désigne 12 de ses membres avec pour mission de remettre à Louis XVI une solennelle protestation. Fort mal reçus à Versailles et arrêtés le lendemain, ils furent emprisonnés à la Bastille où leur séjour sera d'ailleurs fort confortable. Armand Tuffin était parmi les membres de cette délégation.

Devant l'ampleur de la résistance, le gouvernement royal finit cependant par capituler et déciderr de revenir au statu quo. Le 24 août, Brienne était renvoyé et remplacé par Necker. Le Parlement de Rennes fait sa rentrée dans son palais le 8 octobre au milieu de l'enthousiasme général. C'était la victoire de la Constitution bretonne, autrement dit des idées constitutionnelles sur la monarchie absolue. Quant aux 12 embastillés, lors de leur retour triomphal en Bretagne, ils sont traités en héros et follement acclamés.

C'est alors que le scénario va changer du tout au tout. Le Tiers Etat, travaillé par les Sociétés de pensée et les Loges télécommandées de Paris, cesse de participer à la résistance nationale bretonne pour ne plus considérer que ses intérêts de classe. La noblesse bretonne de son côté tend à confondre ses propres privilèges avec la défense des libertés de la Bretagne La rupture est inévitable.

A ce propos il faut tout de même remarquer qu'en dépit de la phraséologie à la mode, le Tiers-État ne représentait en aucune façon le peuple mais seulement, quoi qu'il en prétende, la Bourgeoisie, qui était aussi une **classe privilégiée.** Si l'on avait voulu que le peuple (essentiellement rural) soit vraiment représenté, il aurait fallu créer un **4e ordre,** ce qui eût soulevé ses tollés !

V – 1789 : la Constitution bretonne violée

Contrairement à la majorité des membres de la Noblesse, La Rouërie était partisan d'y participer en dépit du mode de convocation des députés, irrégulier et arbitraire, en violation de la constitution bretonne, la Nation bretonne devant y être représentée en bloc et non pas par ordres séparés.

Peut-être avait-il raison. Peut-être les protestations d'hommes tels que lui, qui par ailleurs avaient fait la preuve de leur libéralisme et de leur sympathie pour les idées nouvelles, auraient-elles été un contrepoids et empêché le Tiers-Etat breton de sacrifier les libertés fondamentales de leur pays, ce qu'il ne fit malgré tout qu'avec hésitation, conscient qu'il agissait sans aucun mandat.

Ce sont ces mêmes libertés dont il préparera la défense quand il fondera "l'Association bretonne". N'ayant pu se faire entendre des membres de son ordre, il n'avait plus, une fois de plus, qu'à se retirer en son château de St-Ouen en compagnie de son fils, Charles-Armand, de son ami américain Schaffner et de sa belle cousine, Thérèse de Moëlien qui lui sert désormais de maîtresse de maison.

De là il observe les événements qui se succèdent à un rythme inquiétant : abolition de la constitution bretonne et jusqu'au nom

de la Bretagne qui est rayée de la carte et dépecée en cinq départements, abaissement de plus en plus évident de la royauté, attaques virulentes contre l'Eglise catholique, cette Eglise dont il a souvent été un fils turbulent mais pour laquelle il éprouve affection et respect.

Armand de La Rouërie est bien placé pour percevoir les déviations de la Révolution, lui qui a combattu et s'est dépensé pour aider à établir en Amérique une authentique démocratie.

Il comprend la nécessité d'agir et de mettre sur pied une force capable de tenir tête au nouveau régime. Ayant obtenu à Coblence l'aval des Princes, il va s'employer, sans perdre de temps, à mettre sur pied une organisation militaire, "l'Association Bretonne", dont le but est d'assurer, dans le cadre de la monarchie des Bourbons, la reconquête des droits légitimes de la Bretagne tels qu'il les a définis dans le fameux factum daté du 12 mars 1791 : "Et vous, Bretons, mes chers amis, je veux vous aider à recouvrer vous-mêmes les anciennes franchises et les anciens droits qui étaient à la fois le rempart le plus solide de notre liberté politique et religieuse, comme le plus sûr garant de notre paix intérieure et la prospérité qu'elle produit..."

Cette organisation est destinée à enserrer comme en un filet toute la Bretagne, poussant même des ramifications dans les provinces limitrophes : Maine, Normandie, Poitou. Nettement démocratique dans ses sructures puisque ses officiers sont recrutés indistinctement dans toutes les classes de la société, son but est de former une grande armée paysanne et de marcher sur Paris en coordination avec l'armée prussienne et l'armée des Princes qui doivent de leur côté s'avancer à l'Est et prendre la capitale en tenaille.

On sait qu'après le retrait inexpliqué de l'armée prussienne (après l'escarmouche du Moulin de Valmy) ce plan tout entier va s'effondrer. Trahi par le médecin Chévetel qui n'était pas l'ami qu'il croyait mais un vil arriviste dévoré par la jalousie, La Rouërie va bientôt être contraint à mener une existence de proscrit avant de mourir d'épuisement au manoir de La Guyomarais (en St-Denoual), dans la nuit du 29 au 30 janvier 1793, avant le déclenchement de l'insurrection qu'il avait préparée et qui éclatera quelques mois après.

On peut considérer cependant que, lui disparu, le mouvement dont il avait été l'instigateur était déjà condamné. Le drame de la chouannerie c'est qu'elle ne retrouvera jamais plus de chef capable de faire universellement respecter son autorité et de coordonner toutes ses actions dispersées.

Plus encore, La Rouërie n'était pas seulement un général de grande valeur, un soldat d'une bravoure invincible c'était également un homme politique d'une exceptionnelle envergure, qui n'eût pas laissé détourner le grand élan qu'il avait déclenché de son but initial : le rétablissement des libertés bretonnes et du culte dans le cadre de la monarchie des Bourbons.

Pour la Bretagne surtout sa mort fut un désastre : Bonaparte fut contraint finalement de rétablir le culte chrétien, le roi revint un jour sur son trône mais les droits bretons, eux, ne connurent jamais de restauration. La monarchie française ne fut que trop heureuse de chausser les bottes de la Révolution.

Yann Bouessel du Bourg



Assemblée de La Bouèze

Fête de la Haute-Bretagne

Samedi 6 et dimanche 7 juin 1992

Saint-Christophe-de-Valains

La fête des 500 accordéonistes traditionnels...

L'assemblée de La Bouèze – du nom de l'accordéon diatonique en pays gallo – est la grande fête de tous les musiciens traditionnels du pays gallo !

Pour sa 13e édition, l'assemblée de la Bouèze attend près de 500 instrumentistes. Ils envahiront les 7 et 8 juin (samedi soir et dimanche) – week-end de Pentecôte – Saint-Christophe-de-Valains, petite localité de la vallée du Couesnon, paisiblement enchâssée dans un écrin de verdure et de granit, et remarquable par ces maisons traditionnelles.

Les accordéonistes auxquels se joignent violonistes, clarinettistes, vielleux, conteurs et chanteurs viennent de toute la Haute-Bretagne, ainsi que du Maine et de la Normandie toute proche.

L'assemblée de La Bouèze fait se rencontrer les porteurs de tradition de tous les âges et de tous les terroirs.

Musiciens, conteurs, chanteurs se produisent sur sept scènes. Elles ne suffisent pas : tables, chaises, bancs et murets sont autant de podiums improvisés pour un week-end de fête non-stop.

Pour tous renseignements, Assemblée de La Bouèze : Patrick Bardoul, Bernard Hommerie, 16 rue de Penhoët, Bp 2518, 35025 Rennes Cédex, tél. 99.79.00.92.

(Saint-Chistophe-de-Valains est situé sur la route de Fougères-Combourg, 30 km au nord de Rennes, en direction de Saint-Brice-en-Coglès).

KEAV

École d'été en langue bretonne

KEAV est une école d'été en breton, créée en 1947, qui se tient tous les ans, depuis 1977, à Skaer, près de Rosporden, pendant la deuxième quinzaine de juillet.

Cette école accueille tous ceux qui veulent étudier et pratiquer la langue bretonne, soit pendant l'une des deux semaines proposées, soit pendant les deux.

Le niveau minimum requis est l'équivalent d'une année d'étude, la seule utilisée étant le breton.

L'efficacité de la formule qui garantit aux étudiants de breton un rapide progrès dans la pratique de la langue a fait le succès de KEAV : beaucoup d'enseignants de breton ont été formés à KEAV.

L'école d'été de KEAV ne peut qu'être vivement recommandée à toux ceux qui recherchent une formation en breton ou qui souhaitent plus simplement améliorer leur pratique de la langue dans un environnement favorable.

Vous voulez vraiment apprendre le breton ? Nous sommes là pour vous y aider. Mais prévoyez assez tôt votre participation. Tous les ans les effectifs sont complets.

Pour tout renseignement, s'adresser à : KEAV, 22 hent Mouliouen, 29000 Kemper.

Stage "Al Leur Nevez"

– Stage de **langue et culture populaire bretonnes.**

– Dure du 20 au 24 juillet 1992 inclus.

– Organisé par *"Al Leur Nevez"* et *"Ar Skol Vrezoneg"*, pour le "Festival deCornouaille".

– Ce stage comprend des cours de langue sur trois niveaux (débutant, deuxième niveau et conférences pour bretonnants confirmés), inclut aussi des ateliers de chant et de danse populaires traditionnels animés par Loeiz Ropars.

– Le stage a lieu au lycée "Le Likès" à Quimper.

– Hébergement possible en chambres individuelles.

– Tous les repas peuvent être pris sur place.

– Tarifs préférentiels pour les spectacles du Festival de Cornouaille.

– Conditions : 600 F en demi-pension, 1.200 F en pension complète. Tarifs réduits pour étudiants et demandeurs d'emploi. Tarifs à la journée pour le troisième niveau.

– Note : Ce stage a l'agrément **Formation continue.**

– Renseignements : Al Leur Nevez, 9 impase Courbet, 29900 Concarneau, tél. 98.50.83.85.

SELAOUIT



GOUEL BROADEL

Avant toute chose, un rappel : ne manquez pas le rendez-vous de la Fête Nationale de la Langue Bretonne. Elle aura lieu cette année à Spezet, haut lieu de la culture bretonne, les 6 et 7 juin. Quelques temps forts avec, notamment, un grand concert d'Alan Stivell le samedi soir et la venue de Sharon Shannon, l'accordéoniste irlandaise, le dimanche.



OÏO : "Anima" (BMG - RC 650/261462)

C'est tout nouveau, ça vient de sortir, la France des Droits de l'Homme (avec un grand F, un grand D et un grand H, bien sûr) invente le "délit d'hospitalité". Cela se traduit par l'interpellation, à l'heure du laitier, de dizaines de Bretons soupçonnés d'avoir accueilli des réfugiés basques.

L'actualité et la solidarité nous imposent donc un petit détour par l'Euzkadi. Nous le ferons en compagnie du groupe Oïo, qui vient de sortir son premier compact, "Anima". Oïo est né de la rencontre de Martin Garat, un transfuge du show-biz (mais après tout, pourquoi pas ?) et de Pierre Imbert et Didier Boyat, deux anciens membres de Lo Jaï, le dessus du panier de la musique occitane. D'autres musiciens ont prêté la main pour l'enregistrement de "Anima" : encore deux ex-Lo Jaï, Eric Montbel (cornemuse, flûte), Christian Oller (accordéon diatonique). Et aussi Guy Bertrand (sax), qui lui tourne toujours avec le groupe occitan, et un percussionniste indien, Ravi Prasad.

Le résultat de ce melting-pot ? Une musique aux confins de la World Music et du New Age... j'espère que do you speak english... Très mode, donc et cela explique sans doute pourquoi il nous arrive d'entendre Oïo sur les ondes dites "nationales", en alternance avec les Nouvelles Polyphonies Corses... Dépassons cette petite note d'amertune (pourquoi eux et pas nous... ?) et ne boudons pas notre plaisir. Avec "Anima", la chanson-titre, avec "Alméria" ou "Argia" (neuf morceaux en tout), Oïo nous offre une musique agréable à écouter, à la fois planante et enjouée. Quand j'aurais précisé que toutes les paroles sont en basque, vous aurez compris qu'il s'agit là d'une production que l'on peut qualifier d'intéressante : un C.D. que votre discothèque ne refusera certainement pas d'héberger...

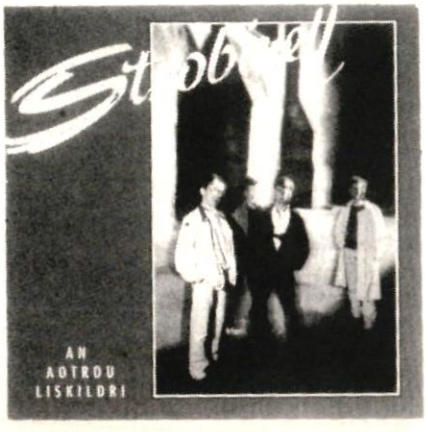
STROBINELL : "An Aotrou Liskildri" (Keltia Musique - KMCD 26)

Après deux cassettes autoproduites, voici le premier CD de Strobinell, également édité chez Keltia Musique. Un CD qui reprend d'ailleurs les morceaux de la seconde cassette, dont il porte le titre "An Aotrou Liskildri".

Depuis ses débuts, avec une belle victoire au Kan ar Bobl de 1986 et depuis son premier enregistrement (2), Strobinell a quelque peu évolué. Changement notable, tout d'abord avec l'introduction de morceaux chantés qui permettent au sonneur Jil Lehart de manifester aussi de solides qualités vocales. Autre changement, le départ de Paskal Bertin vers d'autres aventures : autour de Jil (qui est également fabricant d'instruments, faiseur d'anches, quoi !) on retrouve Patrick ar Balc'h (bombardes, tin whistle), Yann Herri ar Gwicher (flûtes traversières en ébène) et Riwall ar Menn (guitare).

Tous quatre ont manifestement beaucoup travaillé. Les mots qui viennent sous la plume sont cohésion et sérieux, rigueur et tradition... Peu de fantaisies donc, même si Strobinell s'accorde, par exemple sur "Gwall-Ambren a vro Loudieg", quelques menus plaisirs, et fait aussi place aux compositions de membres du groupe.

Précisions : l'une des danses est signée Jean-Michel Veillon (ex-Kornog, Barzaz) et c'est à Jules Gros, le linguiste trégorrois (et centenaire) que l'on doit les paroles de "Ma Bouli", l'une des deux mélodies chantées. En résumé, disons que les acheteurs trouveront là un produit bien ficelé, léché, propre... Conseillé!





TRIO ERIK MARCHAND : "An Tri Breur" (Silex, distribution Auvidis - Y 225 008)

Et pour terminer, trois bonnes nouvelles !

La première, c'est que Télérama a introduit une rubrique "World Music" dans ses pages musicales. Même si l'appellation n'est pas vraiment heureuse (mais il n'y en a pas de satisfaisante), on se réjouit de savoir que la musique des peuples n'est plus laissée entre les seules mains (ou plutôt les seules oreilles) d'Alain Swietlik, militant du trad pur et dur.

La seconde, c'est qu'Eliane Azoulay, qui signe cette rubrique "World Music", a accordé – distinction plutôt rare – quatre "f" à un disque breton, celui du Trio Erik Marchand, "An Tri Breur", qu'elle couvre par ailleurs d'éloges éloquents.

La troisième bonne nouvelle, enfin, c'est qu'Erik Marchand et ses deux compères méritent amplement cette distinction et ces éloges. La sortie d'An Tri Breur chez Silex fait véritablement figure "d'événement exceptionnel".

Le groupe d'Erik Marchand est donc, comme son nom pourrait vous le laisser penser, un trio. Un trio formé de Thierry Robin, musicien angevin joueur de 'oud, une sortie de luth arabe, de Hameed Khan qui joue du tabla (percussions hindoues) et bien sûr d'Erik Marchand, l'homme aux multiples expériences musicales (chant gallo, kan ha diskan, gwerz, cabestan, quintet clarinettes...). La musique que propose le Trio Erik Marchand est donc, forcément, une musique métissée, une musique de fusion, mais d'une fusion simple, discrète, en un mot sobre. Et aussi, pourtant, une musique bretonne : les chansons, toutes en breton, qu'interprète Erik – qui puise son inspiration en Centre-Bretagne – sont là pour contredire tous ceux qui pourraient être tentés de prétendre le contraire. Et une musique bretonne qui prend aux tripes et au cœur et privilégie l'émotion, un peu comme le faisait celle de Gwerz. Incontestablement, la voix d'Erik y est pour beaucoup mais elle est superbement portée par le luth et le tabla, tandis qu'à l'occasion, la bombarde de Youenn Le Bihan ou le violon de Fanch Landreau la soulignent de belle façon. L'enregistrement comporte neuf titres pour une durée totale – pensez au rapport qualité/prix – de près de 63 minutes.

Ecoutez "Mallezennou", "Al Lez-vamm", "Ar Brezel perzeg" ou encore "Madam O", vous ne pourrez qu'être séduit, avant de vous abandonner à la beauté sauvage de chansons qui, toutes, emportent la conviction. Cette année, si vous n'achetez qu'un seul disque, ce doit être celui-là !

Pierre MORVAN

(1) "Le Peuple Breton", avril 88.

L'étiquetage en breton

Je souhaite attirer votre attention sur un projet qui me tient à cœur : amener les industriels et producteurs bretons à étiqueter leurs produits en breton, langue du pays. J'ai pu constater que c'était pratique courante et naturelle au Pays de Galles. L'expo d'avril 92 à Rennes sur la Catalogne confirme cette volonté d'assurer aux langues minoritaires un droit de cité. En Catalogne, l'association de défense de l'étiquetage en catalan (Adec) entend inciter les industriels catalans à étiqueter en deux langues.

Conjointement à d'autres actions (panneaux, administrations), il semble très utile de mesurer une campagne similaire. L'Adec a pu obtenir de nombreux producteurs l'étiquetage en catalan. Il nous faut faire de même, même si le combat semble très long. Il doit être mené par l'ensemble des Bretons attachés à la survie du breton. Je vous invite donc à nous contacter pour mener à bien ce projet. *A greiz kalon.*

Pour *Dazont*, Lionel HENRY

Un véritable moyen d'information

Mon abonnement prenant fin, je viens le renouveler. Après un an de "PB", ce journal m'est apparu comme un véritable moyen d'information, clair, bref et concis.

Le "PB" : un bilan sûr de l'actualité tous les mois. Par contre, vous auriez dû conserver le logo d'avant (abandonné en juin 91) : le design était plus acccrocheur. Bravo de vous être ouvert un peu plus aux autres mouvements bretons et de parler de Gouel Ar Brezhoneg. Pourriez-vous faire des berr-ha-berr (brèves) dans "Pobl Vreizh" et faire le recensement des assos cherchant des objecteurs ?

Voilà ! Hag chañs vat deoc'h.

L. H, Rennes

Enfin une nouvelle constitution ?

L'Élysée vient enfin de nous annoncer une bonne nouvelle ; les textes qui régissent la France depuis la seconde guerre mondiale vont tout de même être révisés ! Mais cette nouvelle ne cache-t-elle pas anguille sous roche ? Si l'on se réfère aux paroles du Président de la République française, cette révision (qui ne serait en rien une réforme) ne porterait que sur la durée du mandat présidentiel, le mode de scrutin, le droit de vote des ressortissants étrangers en France et les pouvoirs de la Banque de France.

Rien, en fait, qui apporte de changements significatifs au système hyper centraliste jacobin mis en place depuis plus de 200 ans et qui est aujourd'hui plus que poussiéreux. En fait de révision, c'est une véritable "réforme" des fondements même de la Républiquefrançaise que nous nous devons de réclamer. Une telle réforme se doit bien entendu, d'être votée par le peuple souverain lui-même.

A l'heure de l'Europe des Régions qui se construit, nous devons nous aligner sur les autres États d'Europe, États fédéraux pour la plupart. Pourtant la France reste l'un des derniers États centraux d'Europe.

Pour que la Bretagne et les quatre régions délaissées par l'Europe ne soient pas en reste du marché unique et ne pas nous faire dominer par l'Allemagne Fédérale, nous devons, et tous les peuples de France avec nous, réclamer un référendum pour l'instauration d'une République Fédérale Française.

Padrig DELORME

Chaque mois plus nécessaire

Le "Peuple Breton" est chaque mois plus nécessaire à ceux qui déplorent les carences et la désinformation de la presse "régionale".

Merci de votre persévérance, meilleurs sentiments bretons.

Y.P. COMMANA

Faites des mères ?

Toute forme de résistance à l'oppression étant respectable et relevant d'une même idéologie, chacun comprendra que je me permette à nouveau d'ouvrir une rubrique "Femme" dans ces colonnes.

31 mai : fête des Mères. Événement important s'il en est dans la vie d'une femme (!) et dont voici un rapide mais éloquent historique.

Tout commence pendant la Grande guerre. La France combattante découvre un mouvement familial en plein essor qui réclame parmi d'autres mesures de défense de la famille nombreuse et de lutte contre la dénatalité française, la mise à l'honneur des mères.

Le Mothers Day est né en 1912 outre-Atlantique, puis est adopté par le Canada, l'Australie et l'Angleterre.

Le 12 mai 1918, les élites françaises sont invitées à célébrer le Mothers Day dans les salons du Cercle interallié du faubourg Saint-Honoré. Les instituteurs sont priés par l'inspecteur d'académie ou les autorités religieuses de développer dans les jeunes cerveaux "l'esprit familial".

Le comité central des ligues de familles nombreuses souhaite l'officialisation de "cérémonies solennelles et périodiques". Ainsi en France le choix est fait d'une fête largement publique, qui mette à l'honneur les mères prolifiques et bonnes éducatrices, donc des mères au foyer, patriotes proposées en exemple à toutes les autres femmes.

Le Conseil supérieur de la natalité adopte en 1926 un vœu tendant à la célébration d'une fête annuelle pour les mères françaises. Des prix, médailles, monument, Journée des Mères sont destinés à "restaurer un climat moral favorable à la natalité" dans un contexte d'hécatombe démographique. "Ta maman a tout fait pour toi, le Maréchal te demande de l'en remercier gentiment..." proclame une affiche apposée dans les écoles pour la journée du 25 mai 1941.

La famille est au cœur des préoccupations du régime de Vichy, pièce essentielle de la reconstruction sociale et politique de la France. "C'est sur elle qu'il faut bâtir ; si elle fléchit, tout est perdu ; tant qu'elle tient, tout peut être sauvé", écrit Philippe Pétain. "Les mamans qui sont si quotidiennement, si héroïquement à la peine, seront ce jour-là à l'honneur".

Ainsi Vichy a habitué les Français à célébrer la fête des Mères. Mais si cette fête n'est pas une invention pétainiste, elle relève, dans ses origines, d'une idéologie clairement affirmée, totalement étrangère à la libération des femmes. Elle est devenue aujourd'hui de surcroît une formidable aubaine commerciale.

L'hycrocrisie de cette fête ne peut masquer l'exploitation quotidienne de celles dont on oublie trop souvent qu'elles sont femmes avant des mères.

Et si vous boycottiez comme je le fais depuis des années, cette "faites" des mères ?

Claudie SENNATOR

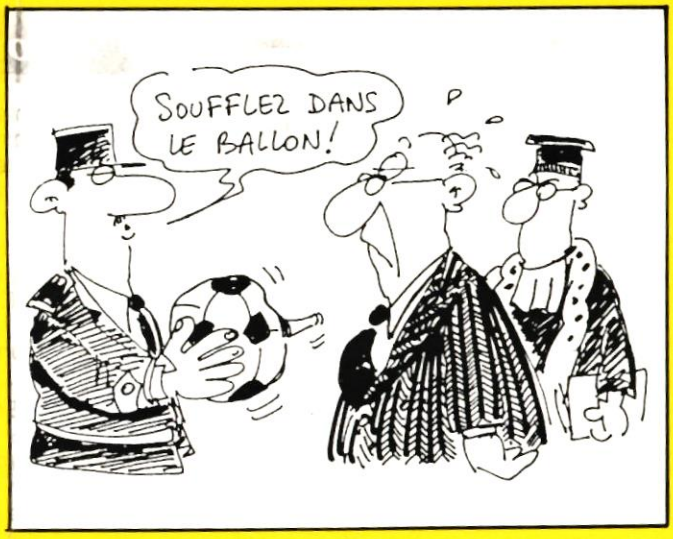
Un bol d'air frais qui vient du large

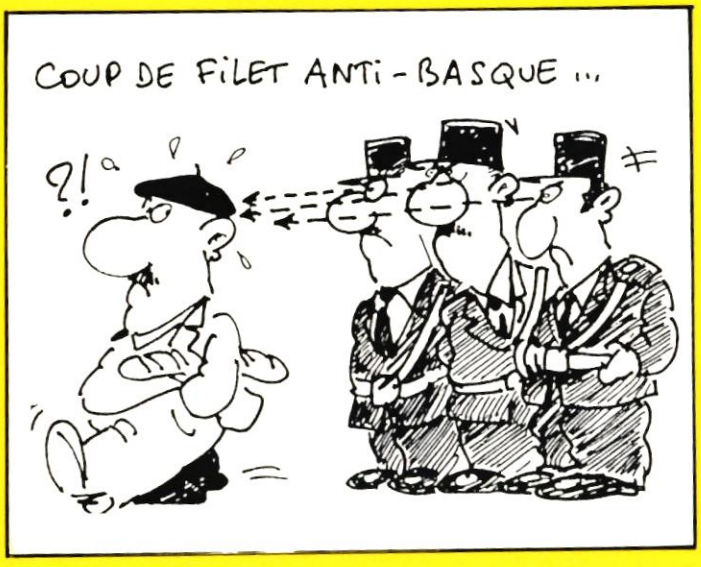
Mon abonnement prenant fin, je ne puis que le renouveler, car c'est vrai "Le Peuple Breton" est intéressant et nous avons tellement besoin d'informations véritables que, lorsqu'il arrive, c'est comme un bon bol d'air frais qui vient du large, quoique les infos ne sont pas toujours agréables à apprendre. Il est indispensable d'avoir d'autres sources de nouvelles que celles des "grands journaux" parisiens et donc forcément jacobines, ou même régionales, car tronquées, vidées de leurs substances premières, puisque Ouestonnes ou départementales.

Je vous encourage à continuer sur ce chemin difficile. Kenavo.

A. Joncquemat

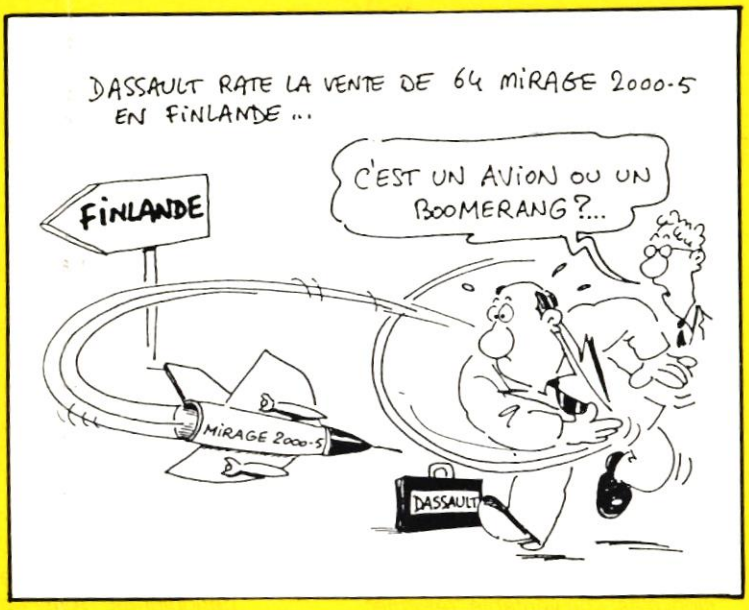

TCHiiiiiii
...TCHi!


SOUFFLEZ DANS LE BALLON!


COUP DE FILET ANTI-BASQUE ...
?!


MAA...
...STRICHT!
1992...


BASQUE OU DOUARNENISTE?...
?!
BREST 92
HEBERGEZ LES INVITÉS


DASSAULT RATE LA VENTE DE 64 MIRAGE 2000-5 EN FINLANDE ...
FINLANDE
C'EST UN AVION OU UN BOOMERANG?...
MIRAGE 2000-5
DASSAULT

70 interpellations : des réactions

Lettre au commissaire en chef en poste à Vannes :

Monsieur,

Enfant, mes parents, bon chrétiens, recevaient chez nous en permanence des pauvres, mais aussi, dans les années 40 des tas de gens en "situation irrégulière" Allemands, bagnards de tous pays, Hollandais réquisitionnés... Je les vois encore fabriquer de fausses cartes d'identité et donner les vêtements de mes grands frères pour que ça fasse plus vrai afin que ces derniers puissent s'évader.

Personnellement, depuis un an j'ai reçu chez moi au moins dix Basques sans leur demander quoi que ce soit. Je ne doute cependant pas de leurs sentiments patriotiques, qu'ils soient du Nord ou du Sud. Je me souviens d'ailleurs d'une époque récente où les réfugiés politiques que vos services éloignaient en Bretagne étaient reçus officiellement à la mairie de Carhaix, par exemple.

J'ai aussi soutenu de mon mieux une vingtaine de Kurdes en grève de la faim à Lorient. Par définition, ils étaient aussi en situation irrégulière, comme vous dites, et très probablement en liaison avec leurs frères qui luttent en Irak et en Iran pour libérer leur pays.

Comme par ailleurs j'ai bien l'intention de continuer à suivre l'exemple de mes parents, d'autant plus que je crois savoir que l'Europe en construction est basée sur la libre circulation des personnes, des idées et des biens et l'effacement, je l'espère, des frontières, je revendique le même traitement que celui dont une quarantaine de Bretons bénéficient actuellement. Je mérite d'être inculpé, conduit dans la ville lumière.

J'aimerais y occuper la cellule laissée vide après deux mois de séjour par Monsieur le curé d'Espelette, président de l'association "Un réfugié, un toit" et coupable lui aussi de tenir porte ouverte en son presbytère et pire encore, d'avoir payé les frais de clinique d'un Basque du sud... Est-ce à la suite des interventions de son évêque, des visites de celui d'Evreux et du Nonce apostolique que vous avez relâché un si dangereux individu ?

Comme en ce moment, vos services ont sur les bras de nombreux enfants à la suite des arrestations de leurs mamans, peut-être pourriez-vous envisager un camp de regroupement pour eux ? Je revendique tout de suite des enseignants bilingues pour eux.

Dans l'attente de votre visite, ma petite valise étant prête, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bretons et européens les meilleurs.

Y. BARON

P.S. : Le calendrier des visites en Espagne de M. le Président de la République et de son ministre des Affaires étrangères et économiques me serait très utile car j'ai remarqué le lien étroit qui existe entre la vente du TGV et les vagues d'arrestations. Merci d'avance.

LISEZ "LE PROCÈS DU CENTRALISME"

Le débat que les médias ont escamoté

Pour la première fois depuis bien longtemps, nous est proposée une démarche systématique et ouverte. Après l'examen de la situation actuelle (une fausse décentralisation, trop de lieux de décision) viennent les propositions concrètes : hiérarchiser les niveaux de décision. La prééminence nécessaire de la "Région". Le regroupement des communes. La nécessité d'associer les citoyens. Quel découpage régional pour l'hexagone ? Un inventaire précis des pouvoirs à confier à la Région est établi, à partir de l'inventaire des besoins. L'ouverture des régions sur l'extérieur est aussi abordée.

Sur les aspects écologiques, le *PB* peut encore fournir le cahier n° 2 des "Cahiers du Peuple Breton" : "Bretagne verte, problèmes écologiques bretons" (voir également ci-contre). Une analyse et des propositions qui doivent aussi être connues.

Librairie du "Peuple Breton"

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ❑ **Nouveauté :** "Le procès du centralisme", 37,90 F franco.
- ❑ "La Bretagne face à l'Europe et à l'Ile-de-France, 28,90 F franco.
- ❑ P. Romus, "L'Europe régionale", 87,50 F.
- ❑ "La Bretagne et les problèmes écologiques", 37,50 F franco.
- ❑ Atlas de Bretagne de Skol-Vreizh, 170 F franco (2e édition).
- ❑ "Nantes, St-Nazaire, la Bretagne et la mer, 97,60 F franco.
- ❑ F. Morvannou : "Le breton, jeunesse d'une vieille langue, 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ❑ "Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions", 20 F.
- ❑ F. Péru : "Bugel ar C'hoat", 40 F franco.
- ❑ "Madeleine" – Lettres du Salvador de Madeleine Lagadec, 52 F.

(Bon de commande à recopier)
(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à l'ordre du : "Peuple Breton", BP 301, 22304 Lannion Cedex)